



Uber Québec dépose une loi stricte *Page A 3*



Zeitgeist Plaidoyer pour les droits des animaux « non humains » *Page B 10*

Le directeur de la **Société des musées** claque la porte et craint le démantèlement du réseau *Page B 2*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVII N° 106

LE DEVOIR, LE VENDREDI 13 MAI 2016

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

CSDM

Les élèves handicapés écopent des compressions

JESSICA NADEAU

Des élèves handicapés doivent parfois attendre plus de 15 minutes pour aller à la toilette en raison du manque de préposés, dénonce un élève de l'école secondaire Joseph-Charbonneau à Montréal, qui s'inquiète des nouvelles coupes annoncées pour l'an prochain.

« Qui devrait attendre plus de 15 minutes pour aller à la toilette? C'est parfois notre cas [...]. Personnellement, je me trouve dans la fâcheuse situation de devoir anticiper le moment où j'aurai envie d'aller à la toilette. »

Ces mots, ce sont ceux de Floyd Lapierre-Poupart, 19 ans, qui étudie à l'école secondaire Joseph-Charbonneau, une école spécialisée qui accueille des élèves de 12 à 21 ans lourdement handicapés. Dans une lettre envoyée à la présidente de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) plus tôt cette semaine, Floyd explique que, comme plusieurs de ses camarades, il a besoin de deux préposés et d'un lève-personne pour aller aux toilettes. Or, les préposés ne sont pas assez nombreux et sont appelés aux quatre coins de l'école pour les assister dans leurs déplacements et les aider à la cafétéria, ce qui génère de l'attente à la salle de bain.

« Je manque des minutes d'enseignement qui deviennent des heures, ce qui est la raison principale de ma présence dans ce bâtiment », explique le jeune homme qui est bien déterminé à terminer son secondaire pour étudier en sciences humaines, profil mathématiques, au cégep. À la pause du matin, surtout, c'est la cohue, précise-t-il. « Il y a trop d'élèves, donc j'évite d'y aller car je me sens comme une charge supplémentaire. »

Moins de préposés

Louise Paquette, directrice de l'école Joseph-Charbonneau, confirme que le temps d'attente est parfois trop long pour l'usage des toilettes. « Ça peut arriver, je ne peux pas dire que ça n'arrive pas. Il y a toujours des moments

VOIR PAGE A 10 : HANDICAPÉS

SÉISME POLITIQUE AU BRÉSIL



EVARISTO SA AGENCE FRANCE-PRESSE

Dilma Rousseff a été écartée jeudi du pouvoir au Brésil pour faire face à une procédure de destitution. Du coup, son vice-président et rival, Michel Temer, lui a succédé à l'issue d'un vote historique du Sénat ayant mis fin à 13 ans de pouvoir consécutifs de la gauche. *Page B 9*

Les libéraux reportent le nouveau cours d'histoire

Le ministre Proulx a modifié le contenu pour satisfaire entre autres la communauté anglophone

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

SARAH R. CHAMPAGNE

Le gouvernement Couillard repousse l'implantation du nouveau cours d'histoire du Québec et du Canada dans toutes les écoles secondaires, se limitant à poursuivre les projets-pilotes dans une trentaine d'écoles.

Le ministre de l'Éducation a aussi apporté des modifications au cours d'histoire dont la refonte avait été entreprise sous le gouvernement Marois. Certaines de ces modifications furent adoptées pour satisfaire la communauté anglophone.

Les projets-pilotes ont commencé en septembre 2015, en 3^e secondaire, avec la première tranche chronologique — des origines à 1840 — de ce cours réparti sur deux ans. Les projets-pilotes visant le cours de 4^e secondaire pour la période allant de 1840 à nos jours commenceront comme prévu en septembre 2016.

Au cabinet du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Sébastien Proulx, on a toutefois confirmé, jeudi, que l'implantation générale du cours de 3^e secondaire, prévue en septembre 2016, est reportée. On a expliqué que le ministre souhaitait que les projets-pilotes soient complétés pour ces deux années avant de généraliser le nouveau cours d'histoire.

VOIR PAGE A 10 : HISTOIRE

AUJOURD'HUI



Éditorial · Sénat: tandis que le ministre Monsef ferme la porte à toute modification de la composition du comité, Antoine Robitaille lance un appel à l'aide aux fédéralistes. *Page A 8*

Actualités · L'agriculture au-delà du bio. La permaculture propose un écosystème totalement intégré à son environnement. *Page A 4*



Avis légaux..... B 6
Décès..... B 7
Météo..... B 8
Mots croisés..... B 8
Petites annonces..... B 7
Sudoku..... B 4

FESTIVAL DE CANNES

George, Julia, Jodie et les autres

ODILE TREMBLAY

à Cannes

Gourou de la finance à trois sous dans *Money Monster*, George Clooney jouait jeudi devant la presse les gourous tout court, voire les devins. Ses propos résonnaient au Palais comme paroles d'évangile. Alléluia!

« Il n'y aura pas de président Donald Trump aux États-Unis, trancha le célèbre acteur et activiste américain, sur un ton sans appel. La peur ne gouvernera pas le pays: ni celle des immigrants, ni celle des femmes, ni de quoi que ce soit. » L'assistance avait envie d'y croire. Pensez donc! Clooney l'affirme...

Mais des voix intérieures muettes, sous poids d'angoisse, osaient en nous un doute: et s'il se trompait. Si, si... On l'entendit blâmer, non sans quelques raisons, les chaînes d'information continue qui repassent en boucle les messages de Trump, offrant le crachoir au républicain populiste sans

gousse, osaient en nous un doute: et s'il se trompait. Si, si... On l'entendit blâmer, non sans quelques raisons, les chaînes d'information continue qui repassent en boucle les messages de Trump, offrant le crachoir au républicain populiste sans

On l'entendit blâmer, non sans quelques raisons, les chaînes d'information continue qui repassent en boucle les messages de Trump, offrant le crachoir au républicain populiste sans

VOIR PAGE A 10 : CANNES

Lire aussi · L'actualité cannoise, ainsi que notre critique de *Money Monster*. *Pages B 2 et B 3*



Julia Roberts et George Clooney ont une complicité palpable, née de leurs collaborations précédentes.

LOÏC VENANCE AGENCE FRANCE-PRESSE

ACTUALITÉS



ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

La ministre Maryam Monsef estime qu'un référendum n'est plus l'outil le plus inclusif pour mener une consultation.

RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN

Un référendum ? Très peu pour Monsef

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

La tenue d'un référendum sur la réforme électorale d'Ottawa devient de moins en moins probable. La ministre responsable des Institutions démocratiques, Maryam Monsef, estime qu'il n'est pas souhaitable de faire reposer une réforme démocratique — dont l'objectif est d'inclure plus de citoyens — sur un outil de consultation qui ne rejoint pas tout le monde.

«Le hic avec le référendum n'est pas seulement qu'il risque de maintenir le statu quo. Selon moi, le référendum n'est pas la façon la plus inclusive ou l'outil le plus sensible à utiliser au XXI^e siècle. Il a peut-être été un outil au XIX^e siècle, mais on a fait beaucoup de chemin depuis», a indiqué la ministre Monsef au cours d'une entrevue avec *Le Devoir*, jeudi.

La ministre explique à quel point elle désire rejoindre les segments de la population qui se sentent moins interpellés par la joute électorale. «Les faits démontrent que certains groupes, comme les personnes provenant d'un milieu socio-économique plus humble, les jeunes, les nouveaux Canadiens, que ces groupes marginalisés non seulement ne votent pas souvent aux élections générales, mais ne votent pas aux référendums non plus.»

« La ministre veut que les décisions soient prises par Twitter. Nous voulons qu'elles soient prises par le peuple. »

Jason Kenney, député conservateur

Les expériences provinciales lui donnent peut-être raison. Depuis 10 ans, trois provinces ont soumis des réformes électorales au verdict populaire. Chaque fois, les réformes ont été rejetées à l'issue d'un référendum auquel le taux de participation a été faible: 58% en Colombie-Britannique, en 2005, puis 51% quatre ans plus tard, 51% en Ontario (2007) et 33% à l'Île-du-Prince-Édouard (2005).

Mercredi, M^{me} Monsef a annoncé la mise sur pied d'un comité parlementaire qui devra étudier diverses façons de réformer le mode de scrutin au fédéral et lui faire une recommandation d'ici le 1^{er} décembre. Le Parti libéral a promis en campagne électorale que les élections en 2015 seraient les dernières menées au fédéral avec le système actuel, dit unanime à un tour.

L'opposition conservatrice talonne depuis des mois le gouvernement pour qu'il s'engage à soumettre toute réforme à un référendum. Certains observateurs interprè-

tent cette demande comme un moyen de défendre le statu quo sans en avoir l'air.

M^{me} Monsef réplique qu'il existe d'autres moyens de consulter. Elle s'est félicitée

Les provinces qui ont tenu un référendum sur cette question ont eu de faibles taux de participation

jeudi que sa réforme ait été mentionnée près de 12 millions de fois sur Twitter. Une sortie raillée par les conservateurs à la Chambre des communes. «La ministre veut que les décisions soient prises par Twitter. Nous voulons que les décisions soient prises par le peuple», a rétorqué le député Jason Kenney.

Consensus? Peut-être pas

Maryam Monsef se dit heureuse du déroulement de son annonce mercredi, mais elle se désole du ton pris par certains de ses détracteurs. «[La journée] a mis en évidence la variété des opinions qui existent et a démontré combien ce sera

un débat partisan. La conclusion que j'en ai tirée est que, si nous voulons faire la bonne chose pour les Canadiens, nous, les parlementaires, devons travailler fort pour mettre la partisanerie de côté, car cela rebute les Canadiens.»

Avec des positions si divergentes d'un parti à l'autre, serait-il possible d'établir un consensus? La ministre semble répondre par la négative, mais elle se demande si le consensus est nécessaire. Rappelant les tentatives de réforme effectuées ailleurs au pays, elle dit: «Il n'y a pas de consensus sur la méthode qu'on devrait adopter à l'avenir.» Le seul consensus, dit-elle, porte sur les valeurs qui doivent animer le système électoral (accessibilité, inclusion, etc.).

«Je doute qu'il y ait eu un consensus lorsqu'on a accordé le droit de vote aux femmes, mais c'était la bonne chose à faire. Je doute qu'il y avait un consensus lorsque les autochtones ont obtenu le droit de vote, mais c'était la bonne chose à faire. Alors, si nous respectons ces valeurs [...], nous ferons la bonne chose. Le changement n'est pas facile. On prend un système du XIX^e siècle pour le faire entrer au XXI^e siècle parce que c'est la chose responsable à faire. Cela créera des remous en cours de route, cela fera des vagues, mais c'est correct.»

Le Devoir

Finies les publicités rouges ou bleues

Les libéraux promettent la fin des publicités partisans

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Des publicités rouge-libéral n'envahiront pas nos écrans. Finies les affiches du gouvernement arborant le logo d'un parti politique. Et exit les annonces de ministres vantant leurs mesures avant même qu'elles ne soient en vigueur. Du moins, si l'on se fie aux nouvelles règles du gouvernement Trudeau régissant les publicités du fédéral.

S'il était déjà interdit de créer des publicités partisans aux frais des contribuables, nulle part n'était-il défini dans les politiques gouvernementales ce que contiennent lesdites publicités partisans. La réponse est venue jeudi: les messages publicitaires du fédéral ne devront pas présenter un slogan ou une image identifiant une formation politique, ni la couleur associée au parti au pouvoir, et la publicité ne pourra pas mettre en vedette — par la voix ou l'image — un ministre, un député ou un sénateur. Le fédéral ne pourra pas non plus annoncer des mesures avant qu'elles n'aient été approuvées par le Parlement.

Toute publicité qui aura coûté plus de 500 000\$ à produire et à diffuser sera soumise pour approbation aux Normes canadiennes de la publicité (NSC), un organisme indépendant à but non lucratif qui éprouve déjà les publicités sur les aliments et les boissons alcoolisées ou celles destinées aux enfants.

Le seuil d'un demi-million n'est-il pas élevé? Des publicités diffusées sur Internet, bien moins onéreuses que celles diffusées par les réseaux de télévision, ne risquent-elles pas de se faufiler sans être contrôlées? Au fil des dernières années, 90% des publicités du fédéral ont coûté plus de 500 000\$, a rétorqué le président du Conseil du Trésor, Scott Brison, en annonçant les changements déjà en vigueur. Et toutes les publicités, peu importe leur prix, devront se soumettre aux nouvelles normes. Si l'une d'elles y déroge, les citoyens pourront déposer une plainte aux NSC, qui feront enquête, a insisté le ministre.

«Le précédent gouvernement,

selon nous, a dépassé les bornes, de façon répétée, en matière de publicités et de communications en abusant des intérêts des contribuables et des valeurs démocratiques», a reproché M. Brison.

Les campagnes publicitaires du gouvernement conservateur de Stephen Harper avaient été vivement critiquées. Des campagnes comme celle vantant son Plan d'action économique de 2009, au coût de 52,3 millions. Ou encore celle mettant en vedette l'ancien ministre Pierre Poilievre, qui louangeait la bonification des prestations pour la garde d'enfants... avant que cette bonification ne soit adoptée au Parlement.

Les conservateurs avaient aussi adopté l'appellation «gouvernement Harper». Interdite, désormais. Il faudra parler du «gouvernement du Canada». Le budget publicitaire du fédéral avait atteint 83,3 millions en 2010-2011, avant d'être ramené à 68,7 millions l'an dernier.

La chef intérimaire du Parti conservateur, Rona Ambrose, a dit s'attendre à ce que les libéraux «suivent toutes les mêmes règles que nous avons suivies».

Vérificateur général

Le néodémocrate Alexandre Boulerice a reproché au gouvernement de ne pas avoir confié la supervision de ses publicités à un commissaire au bureau du vérificateur général — poste qu'avaient promis de créer les libéraux dans leur plateforme électorale. Une critique partagée par le chef bloquiste Rhéal Fortin, qui s'est dit «sceptique», du coup, que l'annonce libérale change grand-chose.

Le vérificateur général évaluera néanmoins les changements des libéraux. Ses conclusions, de même que les consultations menées en comité parlementaire, alimenteront la réflexion du gouvernement, qui légifèrera ensuite afin de s'assurer qu'un futur gouvernement ne vienne pas annuler les ajustements. Les publicités gouvernementales sont aussi désormais interdites pendant les 90 jours précédant le jour d'un scrutin à date fixe, plutôt que seulement pendant la campagne électorale.

Le Devoir

Un projet de loi pour les transgenres mineurs

Les enfants transgenres ont un parti qui veut faire avancer leur cause: Québec solidaire a déposé, jeudi, un projet de loi pour permettre aux mineurs de faire changer la mention de sexe au registre de l'état civil quand elle ne correspond pas à leur identité.

Le gouvernement Couillard a toutefois fait savoir la même journée qu'il allait déposer un projet de loi sur cet enjeu et il serait donc improbable que la pièce législative de QS soit appelée pour étude.

Le bref projet de loi de deux articles vise essentiellement à faire cesser les brimades, les malentendus, les erreurs, voire la violence dont sont victimes les transgenres d'âge

mineur, selon ce qu'a expliqué la députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques, Manon Massé.

Il prévoit l'apport de deux modifications à un article du Code civil sur le changement de la mention de sexe, pour que ce ne soit plus seulement un «majeur», mais simplement une personne qui puisse le faire, sans précision sur l'âge requis. La demande faite pour une personne âgée de moins de 14 ans devrait toutefois être présentée par le titulaire de l'autorité parentale ou par le tuteur. «Les enfants trans n'en peuvent plus d'attendre: 73% des jeunes trans vivent de la détresse psychologique», selon Manon Massé.

La Presse canadienne

FINANCEMENT POLITIQUE

Le DGEQ pourra fouiller loin dans le temps

Le délai de prescription de cinq ans disparaît pour le recouvrement des dons illégaux

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire à Québec

Le gouvernement Couillard a présenté, jeudi, le projet de loi 101 qui permettra au Directeur général des élections du Québec (DGEQ) de réclamer le remboursement des contributions politiques illégales au-delà de la limite actuelle de cinq ans.

Ces dernières semaines, le gouvernement Couillard a multiplié les projets de loi et les règlements pour se conformer aux recommandations de la commission Charbonneau.

Le projet de loi 101 en est le dernier exemple et touche le financement politique des partis présents à l'Assemblée natio-

Le DGEQ pourra recouvrer tout don illégal, quel que soit le moment où il a été fait

nale. La ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, Rita de Santis, qui a présenté le projet de loi 101 dans un point de presse aux côtés de la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, a dit souhaiter qu'il contribuera à

hausser la confiance de la population envers les élus.

Le DGEQ pourra recouvrer tout don illégal, quel que soit le moment où il a été fait. Une fois informé de l'existence d'une contribution illégale, l'organisme aura trois ans pour faire enquête et réclamer au parti qu'il rembourse.

Le délai de prescription pour les poursuites pénales liées au financement politique passera de cinq à sept ans. C'est le seul élément qui divise les parlementaires, les partis d'opposition réclamant

que ce délai soit plus long. Pour le reste, le projet de loi est le fruit d'un consensus parmi les partis.

En vertu du projet de loi, les donateurs devront signer une déclaration confirmant qu'ils ne sont pas des prête-noms. Les prêts consentis aux partis politiques seront limités à 25 000\$ par électeur. Les bénévoles devront être de vrais bénévoles, c'est-à-dire ne pas recevoir de contrepartie pour les services rendus. Enfin, les chefs devront signer les rapports financiers de leur parti.

Le Devoir

À LIRE DEMAIN

UN DOSSIER DE MARIE-MICHÈLE SIOUI ET BORIS PROULX.

POUR LE TEXTE ET LE CONTEXTE

LE DEVOIR



DOSSIER

FORT MCMURRAY: LES DÉFIS DE LA RECONSTRUCTION

Les flammes ne sont pas encore éteintes à Fort McMurray qu'on songe à la manière avec laquelle on pourra reconstruire la ville, la dotant peut-être au passage d'une âme qu'elle n'avait pas. À côté des murs à refaire, comment faire face au désarroi des habitants et les aider, eux aussi, à se reconstruire?

ACTUALITÉS

Ciel, un maire musulman!

CHRISTIAN RIOUX
à Paris

Ainsi donc, Sadiq Khan serait musulman. On ne sait pas s'il prie une, deux ou trois fois par jour, mais on sait qu'il est musulman. Nous l'a-t-on assez répété! Il est vrai qu'on lui donnerait le bon Dieu sans confession, tant son histoire a tout pour séduire. Fils d'une couturière et d'un chauffeur de bus pakistanais, le nouveau maire de Londres a grandi dans le quartier populaire de Tooting, au sud de la capitale, où il est né dans une famille de huit enfants. C'est là qu'il est allé à l'école, avant de faire son droit, de devenir avocat et de se faire élire à la chambre des Communes comme député de sa circonscription.

Aidé par un physique avenant et une grande vivacité d'esprit, l'homme gravira les échelons du Parti travailliste, pour finalement être plébiscité par la majorité des électeurs à la tête de la ville qui compte le plus de millionnaires au monde. La presse internationale, notamment anglo-saxonne, s'est émue de cette *success story* qui tombait pile. L'occasion était belle en effet de renvoyer le candidat Donald Trump à ses déclarations aberrantes. Lui qui disait vouloir interdire le territoire américain aux musulmans... donc au maire de Londres!

La presse française a répété à satiété qu'une telle réussite serait impossible en France. Comme si l'herbe était toujours plus verte dans le pré du voisin. Et pourtant, rien n'est moins évident. Ébloué par ce nouveau David Copperfield, les Français ont oublié qu'ils étaient le pays de Cosette. Comme si l'une des principales ministres de l'actuel gouvernement n'était pas Najat Vallaud-Belkacem, un nom qui, aux dernières nouvelles, ne venait pas du Périgord. Au jeu de la concurrence des origines, on pourrait même rappeler que Belkacem n'est pas née en banlieue d'une capitale occidentale, contrairement à Khan, mais dans le Rif marocain. Elle ne rejoint son père, ouvrier dans le bâtiment, qu'à l'âge de cinq ans et obtient la nationalité française à 18 ans. En matière de culture musulmane, la ministre de l'Éducation nationale en connaît probablement plus long que le maire de Londres.

On pourrait citer de tels exemples à satiété. Comme celui de l'ancienne ministre de la Justice, Rachida Dati. Fille d'un maçon marocain et d'une mère algérienne, elle a grandi dans une famille de 11 enfants à Chalon-sur-Saône. Et n'oublions pas l'actuelle ministre du Travail, Myriam El Khomri. Celle qui a donné son nom au projet de loi actuellement débattu à l'Assemblée nationale est née à Rabat d'un père marocain et d'une mère bretonne. On pourrait aussi parler de Malek Boutih, de Fadela Amara et de plusieurs autres.

Alors, pourquoi fait-on l'éloge du Pakistanais qui a conquis Londres et pas celui des Marocaines et des Algériennes qui n'ont pas moins conquis Paris? La raison est simple. Khan a grandi dans un pays divisé en «communautés» culturelles et religieuses où, pour faire sa marque, il a dû jouer la carte ethnique à fond. Loin d'accéder de plain-pied au monde politique, indépendamment de ses origines, il est d'abord devenu avocat afin de défendre des gens de «sa» communauté, il a ensuite été conseiller du Muslim Council of Britain (où on fraye avec des islamistes peu recommandables), avant de se faire élire à Tooting, une circonscription pratiquement réservée à des candidats «ethniques». On soutient même qu'en 2010 il a dû jouer à fond la carte religieuse pour y être réélu malgré l'engagement de Tony Blair en Irak.

Ce n'est qu'une fois ce parcours «ethnique» achevé qu'il a gagné ses lettres de noblesse dans le Parti travailliste. Le voilà maintenant plébiscité par les élites mondialisées de la ville la plus gentrifiée au monde qui ont fait du multiculturalisme leur seule religion. Contrairement à Khan, les Belkacem, Dati et El Khomri ne sont pas passées par la filière ethnique. Elles ont suivi le parcours scolaire classique des petits Français. Le même que n'importe qui. Leur religion — qu'on ignore et que personne ne veut d'ailleurs connaître — n'a jamais joué le moindre rôle dans leur réussite, même si l'on peut soupçonner Nicolas Sarkozy et François Hollande de s'être laissé influencer par des idéologies à la mode au moment de leur nomination.

Demandez à Belkacem et Dati si elles sont marocaines ou musulmanes, elles vous répondront qu'elles sont françaises et que leur foi, si elle existe, ne regarde qu'elles. Une indépendance qui semble d'ailleurs faire l'envie du nouveau maire, puisque, depuis son entrée en campagne, il a tout fait pour se distancer des positions traditionnelles de sa «communauté». Il a notamment pris fait et cause pour le mariage homosexuel et dénoncé le boycottage d'Israël ainsi que les propos antisémites de l'ancien maire Livingstone.

Le voilà même qui s'en prend aux conditions qui ont permis à l'extrémisme de fleurir et dénonce une politique qui a «protégé le droit des gens de vivre selon leurs traditions culturelles aux dépens du vivre-ensemble». Comme s'il réinventait soudain d'une société où l'on est d'abord considéré comme un citoyen, sans se faire enfermer dans sa religion ou son ethnicité. On ne peut que se féliciter de l'élection d'un maire qui s'est enfin rendu à cette évidence.

crioux@ledevoir.com

Québec dépose un projet «pro-taxi»

Le ministre Daoust prévient Uber qu'elle devra se conformer aux conditions imposées aux compagnies de taxi

MARCO BÉLAIR-CIRINO
Correspondant parlementaire
à Québec

Le ministre des Transports, Jacques Daoust, n'a pas dit bye bye à Uber, mais c'est tout comme. Il a dévoilé, jeudi, un projet de loi «pro-taxi» ne faisant aucune place aux activités de la multinationale californienne, du moins telles qu'on les connaît aujourd'hui.

Uber n'aura pas d'autre choix: elle devra se plier aux conditions imposées aux compagnies de taxi. «Il y a une règle chez nous. Il n'y a pas une règle pour les nouveaux arrivants qui se cotisent ensemble, puis une règle pour une multinationale qui arrive avec ses gros sabots», a déclaré M. Daoust lors d'une conférence de presse tenue jeudi.

Du coup, les «partenaires-chauffeurs» d'Uber devront suivre une formation en service à la clientèle, subir une vérification de leurs antécédents judiciaires, mettre la main sur un permis de conduire de classe 4C, une plaque d'immatriculation T et un permis de taxi — dont le nombre est hautement contingenté — avant de prendre le volant. Exit les chauffeurs 2.0 ayant recours à leur véhicule de promenade.

Cela dit, Uber pourra acheter ou encore louer des permis au coût de 300 dollars par semaine environ, a annoncé M. Daoust. Pour ce faire, le

gouvernement du Québec devra préalablement récupérer progressivement un certain nombre des 1300 permis de taxi inutilisés au Québec.

Ce n'est pas tout: les chauffeurs d'Uber devront percevoir la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) après chacune de leurs courses, sans oublier de payer des impôts sur le revenu. En un an, «il y a 20 millions qui auraient dû être payés et qui ne l'ont pas été», a fait remarquer M. Daoust.

M. Daoust a invité sans détour Uber à s'inspirer de la compagnie de taxi fondée par Alexandre Taillefer, Téo Taxi. «Téo est la preuve vivante qu'Uber peut s'adapter.» Sinon, les individus épinglés au volant d'un taxi illégal s'exposeront à la révocation de leur permis de conduire, à la saisie de leur automobile ainsi qu'à des amendes salées.

Uber Canada prépare sa riposte. La compagnie pourrait chercher à se défilier en ce qui concerne les obligations prévues dans le projet de loi 100, en plaçant que celles-ci s'appliquent à l'industrie de taxi traditionnelle et non aux nouvelles solutions de rechange en transport. «Nous commenterons en détail au cours des prochains jours, afin d'expliquer aux Québécois les conséquences de ce projet de loi», a affirmé le porte-parole d'Uber Canada, Jean-Christophe de Le Rue, jeudi.

De son côté, l'industrie du taxi n'avait que de bons mots, jeudi, à l'égard du ministre Jacques

Daoust. «On voulait absolument avoir une loi avec des dents. [...] Chapeau à M. Daoust», a affirmé l'un de ses porte-parole, Guy Chevrette.

L'industrie du taxi n'est pas sortie du pétrin pour autant, a toutefois averti M. Daoust. «L'industrie traditionnelle ne peut pas crier victoire. Elle est en rémission actuellement», a-t-il souligné. Les chauffeurs de taxi devront notamment accepter sans rechigner les paiements électroniques et produire des reçus émis par un module d'enregistrement des ventes (MEV).

Tarif variable

Par ailleurs, le gouvernement libéral a ouvert la porte, jeudi, à l'instauration d'un tarif variable en fonction de l'offre et de la demande, mais réglementé — de 50% moins cher à 50% plus cher — afin de ne pas cautionner des courses de quelques kilomètres à plus de 100 \$ après le réveil du jour de l'An, par exemple.

La péquiste Martine Ouellet s'est dite satisfaite du contenu du projet de loi. Le député caquiste François Bonnardel, lui, a reproché à M. Daoust de maintenir un «régime unique». «On a un ministre aujourd'hui qui joue dans le film Retour [vers] le futur, qui nous dépose une loi qui date des années 1970», a-t-il déploré.

«Ce n'est pas parce que je suis un vieux pommier que je donne des vieilles pommes, vous savez», a conclu M. Daoust, citant librement Félix Leclerc.

Le Devoir



Le patron d'Uber au Québec, Jean-Nicolas Guillemette, lors de son passage en commission parlementaire à Québec, en février. Le gouvernement aura finalement décidé d'adopter la ligne dure à l'égard du nouveau service de transport.

NOMINATIONS AU SÉNAT

Ottawa se dit lié par la Constitution

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire
à Ottawa

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire
à Québec

Ottawa n'accède pas aux demandes de Québec en matière de nominations au Sénat parce que la Constitution lui lie les mains. Et si le gouvernement Couillard boude le processus fédéral pour manifester son désaccord, alors la ministre des Institutions démocratiques prendra d'autres moyens pour consulter le Québec.

«Nous avons invité les provinces à participer à ce processus, mais nous avons aussi travaillé dans le respect des paramètres établis par la Constitution et le jugement de 2014 de la Cour suprême», explique la ministre, Maryam Monsef, en entrevue avec *Le Devoir*.

Ottawa a instauré un nouveau processus de nomination des sénateurs. Il a formé un comité composé de trois représentants fédéraux (deux universitaires, dont un doyen de McGill, et une ancienne haute fonctionnaire) et deux représentants de la province pour laquelle un siège au Sénat doit être pourvu. Ce comité étudie des candidatures et transmet des recommandations au premier ministre fédéral, qui a le

«C'est la prérogative du premier ministre fédéral de faire la recommandation ultime»

Maryam Monsef, ministre des Institutions démocratiques

dernier mot. C'est en vertu de ce processus que Justin Trudeau a nommé ses sept premiers sénateurs, dont les Québécois André Pratte et Chantal Petitclerc. Québec demande un troisième représentant au sein du comité et exige que ce soit le premier ministre québécois qui désigne son candidat de préférence parmi ceux retenus par le comité. La ministre refuse.

En entrevue, M^{me} Monsef souligne à quel point elle apprécie l'apport provincial. «Mais il s'agit d'une institution fédérale et, constitutionnellement, c'est la prérogative du premier ministre fédéral de faire la recommandation ultime. Nous devons être très clairs à ce sujet.»

Québec déplore que le processus utilisé pour nommer M. Pratte et M^{me} Petitclerc, qui devait n'être que transitoire, deviendra permanent. Maryam Monsef juge que le processus a été «vigoureux et productif». «Alors, pourquoi changer quelque chose qui fonctionne bien? Gardons les choses ainsi.» Québec menace de ne plus pren-

dre part au comité de sélection des sénateurs en n'y désignant plus de représentants. La ministre s'en dit «décue», mais elle estime que ce n'est pas un obstacle insurmontable. «Si une province n'est pas capable de participer, nous consulterons largement dans cette province pour nous assurer que les voix de cette région sont entendues.»

«Occasion manquée»

Le gouvernement du Québec refuse de «jouer au faire-valoir» à Ottawa, a toutefois martelé le ministre québécois Jean-Marc Fournier, déplorant «une occasion manquée» du gouvernement fédéral de dépoussiérer le processus de désignation des membres du Sénat. «La ministre [Monsef] avait dit: «crédibilité», «indépendance», «représentativité»; bien là, je cherche la représentativité, a-t-il mentionné lors d'une mêlée de presse.

Devant les craintes de voir le chef du gouvernement québécois chercher à placer ses amis au Sénat, M. Fournier a précisé que le premier

ministre québécois ne «suggérerait pas de nouveaux noms» à son homologue fédéral, mais qu'il se contenterait de faire connaître sa «recommandation» parmi des candidats préalablement retenus par le comité «indépendant» Québec-Ottawa.

Le député caquiste Simon Jolin-Barrette a condamné la «résignation» du gouvernement libéral dans ce dossier. «Pourquoi le ministre refuse de se doter d'un processus qui va faire en sorte que le Québec, ici, va choisir ses propres sénateurs?», a-t-il demandé en chambre. Il a pressé le ministre responsable des Relations canadiennes de mettre sur pied «un comité transpartisan» où des représentants de «toutes les formations politiques» examineraient à huis clos des candidatures au Sénat, après qu'il l'Assemblée nationale communiquerait une liste de candidats au premier ministre fédéral. «Arrêtez d'être résigné, monsieur le ministre. [...] Soyez nationaliste, défendez les intérêts de la nation québécoise, adoptez le projet de loi 592!»

Le processus proposé par la CAQ se butera sur un obstacle de taille: le gouvernement fédéral, croit dur comme fer M. Fournier. «Vous avez vu la réaction à l'égard de la proposition que nous avons faite...»

Le Devoir

Au-delà du bio: la permaculture

Le concept d'écosystème fonctionnel épargne à l'agriculteur plusieurs interventions

PAULINE GRAVEL

Stefan Sobkowiak s'est d'abord consacré à la pomiculture biologique, avant de découvrir la permaculture, une contraction de « culture permanente », un concept d'écosystème fonctionnel qui a été inventé en 1978 par Bill Mollison, un écologiste australien.

« En 2007, nous avons tout arraché et nous avons replanté un mélange d'espèces différentes d'arbres fruitiers selon un design de permaculture qui est très différent d'un verger de pommiers bio en monoculture », a raconté M. Sobkowiak dans le cadre d'un colloque sur les expériences agricoles qui a eu lieu au congrès de l'Acfas.

En permaculture, les arbres sont disposés en trios, a expliqué celui qui détient une maîtrise en architecture du paysage de l'Université de Guelph (Ontario) et une maîtrise en biologie de la faune de l'Université McGill. Ces trios se composent d'un pommier, suivi d'une autre espèce d'arbre fruitier, soit un poirier, un prunier ou un cerisier, par exemple, et finalement d'un fixateur d'azote, tel un févier d'Amérique ou un robinier. En augmentant la concentration d'azote dans le sol, les fixateurs d'azote fournissent les fertilisants nécessaires à la bonne croissance des arbres fruitiers. Selon cette configuration, les pommiers ne se touchent pas, mais ils se répètent. Si un insecte ravageur du pommier se pose sur l'un d'entre eux, il devra parcourir une grande distance avant d'atteindre sa prochaine cible, car le fixateur d'azote héberge habituellement ses prédateurs et le poirier ne les intéresse pas.

Dans ce qui est devenu « la plus grande verger commercial en permaculture de l'Est de l'Amérique du Nord », à Cazaville, près d'Huntington, M. Sobkowiak a également planté, au pied des fixateurs d'azote, des plantes grimpances, comme des vignes, des kiwis, des muriers, des groseilliers, des cassissiers, des amélanchiers, voire des concombres, des haricots et des petits pois.

« La culture biologique permet l'usage de pesticides qui ont été approuvés par la certification bio. En permaculture, nous utilisons plutôt des pièges pour capturer et éliminer les



TOBY TALBOT ASSOCIATED PRESS

En permaculture, les arbres sont disposés en trio: un pommier, une espèce d'arbre fruitier et un fixateur d'azote (comme un févier d'Amérique).

deux espèces d'insectes les plus problématiques, soit le carpocapse des pommes et la mouche de la pomme», explique-t-il. Pour attirer la mouche de la pomme, il utilise un petit carré jaune au centre duquel se trouve un point rouge enduit d'une colle dans laquelle s'engluent l'insecte lorsqu'il atterrit sur ce qu'il croit être une pomme. Par contre, il piège les carpocapses à l'aide de contenants remplis d'un mélange d'eau et de mélasse.

Dans un verger en permaculture, on alterne la tonte des allées. « On ne tond pas le verger en entier à la même date. On tond sur une séquence de six semaines. On tond d'abord une première demi-allée. La semaine suivante, on tond la moitié de l'allée voisine, et ainsi de suite. Cette façon de faire permet de toujours avoir des fleurs dans nos allées, fleurs qui renferment le nectar pour les pollini-

seurs et autres insectes bénéfiques, comme les guêpes, qui mangent les chenilles à tonte et d'autres ravageurs des pommiers », indique-t-il.

Le spécialiste de la permaculture a aussi inséré dans l'ensemble de son verger, situé en bordure d'une forêt, des abris, des dortoirs, des nichoirs et des ruchers destinés à attirer et à accueillir des oiseaux, des mammifères, y compris des chauves-souris, et des insectes, dont certains « hibernent dans ces structures, ce qui permettra qu'ils soient présents dès l'arrivée du printemps, afin d'assurer la pollinisation et la prédation d'insectes nuisibles ».

Les diverses espèces d'arbres fruitiers qui ont été plantées dans une même rangée ont toutes la même date de cueillette, afin que soit simplifiée la logistique du travail de récolte, fait remarquer l'agriculteur.

« En permaculture, nous utilisons plutôt des pièges pour capturer et éliminer les deux espèces d'insectes les plus problématiques »

Stefan Sobkowiak, permaculteur

Contrairement aux vergers traditionnels et même biologiques, le verger en permaculture est « un écosystème fonctionnel qui épargne à l'agriculteur plusieurs interventions, tels les arrosages contre les insectes et les maladies. De plus, il accroît la diversité de production. Si, une année, la production de pommes est moindre qu'à l'habitude, on peut se rabattre sur les poires, les prunes, les petits fruits. Cela nous assure une stabilité. Nous ne dépendons pas seulement d'un fruit, comme dans les monocultures. Le ren-

dement est énorme non seulement en diversité, mais en savoir. Je n'ai rien à envier aux vergers traditionnels, qui, en plus, sont des milieux plutôt stériles. Qui plus est, il est beaucoup plus plaisant de travailler dans ces vergers et de venir y cueillir les fruits, ce qui n'est pas négligeable », fait valoir M. Sobkowiak, qui est couramment invité en France pour enseigner les techniques de permaculture, qui est là-bas beaucoup plus répandue qu'ici.

Le Devoir

FORT MCMURRAY

Les appareils radiologiques seront inspectés

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) dépêche deux spécialistes à Fort McMurray pour aider le personnel d'urgence à vérifier les appareils radiologiques qui pourraient avoir été touchés par l'incendie de forêt. La CCSN a dit avoir été sollicitée, jeudi, par le centre provincial des opérations d'urgence et a affirmé que les experts aideraient le personnel d'urgence « à confirmer la sécurité radiologique des appareils autorisés qui se trouvent dans les zones touchées et qui pourraient avoir été endommagés par le feu ». Le directeur des programmes de gestion des urgences de la CCSN, Luc Sigouin, a tenu à dire qu'il s'agissait d'une mesure de précaution.

La Presse canadienne

Un sursis pour les Roms

Les doléances de la famille Lakatos ont été entendues: le gouvernement Trudeau a accepté de ne pas l'expulser jeudi et de plutôt lui donner deux mois de sursis pour avoir le temps d'analyser son dossier. Mardi, les deux femmes de cette famille rom de Hongrie, Gilda, âgée de 17 ans, et sa mère Katalin, avaient imploré le gouvernement libéral de ne pas les renvoyer du Canada, disant craindre de devoir faire face à toutes sortes de violences à caractère raciste. C'est précisément ce qu'elles ont tenté de fuir en demandant le statut de réfugié il y a cinq ans, une requête qui leur a été finalement refusée en octobre dernier.

Le Devoir

UMQ: Couillard promet de « rééquilibrer le rapport de force »

Philippe Couillard a réitéré jeudi sa promesse de « rééquilibrer le rapport de force » entre les municipalités et leurs employés en matière de relations de travail, mais il est resté vague sur les moyens qui seront utilisés, évitant de parler d'accorder aux villes le pouvoir de créer les conditions de travail de leurs employés. Le premier ministre a tenu ces propos au Centre des congrès de Québec, où se déroulent les assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ). « On s'est engagé à rétablir le rapport de force en matière de relations de travail au bénéfice des contribuables. Nous allons le faire », a lancé le premier ministre. Il promet un projet de loi dès ce printemps.

La Presse canadienne

Bientôt une rue Jacques-Parizeau ?

Québec — La Ville de Québec pourrait honorer la mémoire de Jacques Parizeau en donnant son nom à l'une de ses rues. Une consultation publique est prévue pour discuter de la modification du nom de la rue Saint-Amable en rue Jacques-Parizeau. Ce changement est proposé par le Comité de toponymie de la Ville de Québec. Le maire de Québec, Régis Labeaume, a souligné par communiqué que la Ville souhaite « désigner une voie de circulation en l'honneur de cet homme politique qui a marqué non seulement la province, mais aussi la ville de Québec ».

La Presse canadienne

AIDE À MOURIR

Le Sénat entrevoit un blocage

MÉLANIE MARQUIS à Ottawa

Un blocage de l'adoption du projet de loi sur l'aide médicale à mourir au Sénat s'impose de plus en plus comme un scénario plausible.

Le président du comité sénatorial qui poursuivait jeudi sa préétude de la mesure législative, Bob Runciman, a soutenu que l'on devait « absolument » s'attendre à ce que le projet de loi subisse des modifications significatives du côté de la chambre haute.

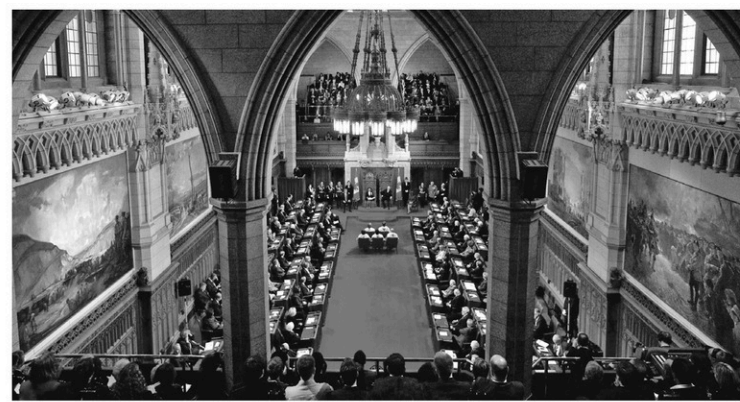
Il semble que plusieurs sénateurs ne soient pas prêts à conserver dans C-14 le critère de mort naturelle raisonnablement prévisible — contesté par des juristes et des représentants du domaine médical —, contrairement à ce qu'ont décidé les libéraux du comité de la Chambre des communes. C'est le cas

du nouveau sénateur du Québec André Pratte, qui aurait lui-même un « gros problème » à donner son aval au projet de loi en l'absence d'un amendement sur le critère.

« On n'est pas rendu à l'étape du conflit ultime. Moi, ma perception, c'est que cette question-là m'apparaît être une question assez fondamentale pour que le Sénat se pose sérieusement la question », a-t-il dit à La Presse canadienne en marge de la réunion du comité, jeudi matin.

La Chambre des communes devrait idéalement avoir le dernier mot sur les projets de loi, « sauf quand il s'agit d'une question de droits fondamentaux », l'une des « fonctions premières » du Sénat étant de protéger ces droits, en particulier ceux des minorités, a par ailleurs plaidé M. Pratte.

Le comité parlementaire de la justice et des droits de la



SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

Plusieurs sénateurs ne seraient pas prêts à accepter le critère de mort naturelle raisonnablement prévisible.

personne a déposé jeudi matin son rapport sur l'étude détaillée de C-14. Au total, 16 amendements ont été apportés au projet de loi, mais rien de substantiel n'a été modifié.

La discussion sur le rapport devrait s'amorcer lundi aux

Communes. Le débat en troisième lecture pourrait durer jusqu'aux petites heures de la nuit, et on semble se diriger vers un vote mercredi, a indiqué jeudi le bureau du leader du gouvernement en Chambre, Dominic LeBlanc.

Sophie DOWNS M.Ps.
Psychologue clinicienne
Médiatrice familiale

Membre O.P.Q. et R.C.P.O.S.S.

- psychothérapie individuelle
- psychothérapie conjugale
- médiation familiale

T 514 861-0630

Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

LOTO QUÉBEC Résultats des tirages du : 2016-05-11

649	04 23 25	03 compl.	499	05 27 31	45 compl.
	36 47 48			37 46 47	

Prochain gros lot (approx.) : 9 000 000 \$
1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$
58735645-03

Extra 2075044

Ce soir, 12 MILLIONS \$ (approx.)

En cas de départ entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, celle dernière a priorité.

ACTUALITÉS



RYAN REMIORS LA PRESSE CANADIENNE

Des partisans du Oui lors du référendum en 1995. Une étude commandée par la Société Saint-Jean-Baptiste soutient que le Québec se trouve actuellement en meilleure position financière qu'en 1995 pour devenir indépendant.

Des avantages financiers à se séparer du Canada ?

Une étude de la SSJB ne convainc pas les économistes

MARCO FORTIER

Le Québec se trouve-t-il en meilleure position financière qu'en 1980 et en 1995 pour devenir indépendant ? Une étude commandée par la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) de Montréal affirme que oui, mais des économistes mettent en garde contre les conclusions hâtives.

Le chercheur Maxime Duchesne a calculé qu'un Québec indépendant enregistrerait un déficit annuel estimé entre 1% et 2% de son produit intérieur brut (PIB) d'ici 2019-2020. Il s'agit de résultats enviables, selon lui : parmi les pays du G8, seuls l'Allemagne et le Canada auraient un bilan financier plus reluisant qu'un Québec indépendant, conclut le chercheur, d'après les données du Fonds monétaire international (FMI).

«Le Québec serait un des États ayant le plus faible déficit budgétaire parmi un échantillon d'économies avancées présenté par le FMI», a indiqué le chercheur en présentant son étude, jeudi.

Le document étoffé de 101 pages est publié par *L'Action nationale*. Maxime Duchesne établit son analyse sur une étude en profondeur des comptes publics, des documents budgétaires et de chiffres tirés de Statistique Canada et de l'Institut de la statistique du Québec depuis 2013.

L'ancien premier ministre

«La richesse est redistribuée du Canada vers le Québec, et non du Québec vers le Canada»

Robert Gagné, professeur à HEC

Bernard Landry, invité au lancement, estime que cette étude confirme plus que jamais la solidité financière d'un Québec indépendant. «Les adversaires de l'indépendance se servent de la peur économique. Le premier ministre Philippe Couillard a même déjà dit que l'indépendance serait la pire catastrophe pour le Québec. Mais c'est de ne pas être indépendant qui est une catastrophe!»

Question lancinante

Cette question lancinante (le Québec a-t-il les moyens d'être indépendant?) alimente les discussions depuis le fameux «budget de l'an 1» annoncé par René Lévesque durant la campagne électorale de 1973. Plus de quatre décennies plus tard, toute la classe politique, fédéraliste comme souverainiste, reconnaît que le Québec a les reins assez solides pour devenir un pays. D'un strict point de vue financier, est-ce pour autant une meilleure idée que de rester dans le Canada?

Philippe Couillard a déjà estimé à 16 milliards de dollars le manque à gagner d'un Qué-

bec qui sortirait du Canada. Maxime Duchesne estime, d'après des calculs de l'Institut de la statistique du Québec, que ce soi-disant manque à gagner s'élève en fait à 14,4 milliards. Mais le Québec pourrait tout de même gagner au change, fait valoir l'auteur, en mettant de l'avant une série de calculs comptables complexes.

Poids économique

Des économistes se montrent sceptiques. Le Québec forme 23,1% de la population canadienne, mais son produit intérieur brut (PIB) ne représente que 19,2% du PIB canadien, en date de 2014. Cette simple réalité mathématique désavantage un éventuel Québec indépendant, note Robert Gagné, professeur d'économie appliquée à HEC Montréal.

«On paie grosso modo 20% des programmes et on reçoit 23% des bénéfices. La richesse est redistribuée du Canada vers le Québec, et non du Québec vers le Canada. C'est comme le fleuve Saint-Laurent qui va vers la mer», illustre-t-il.

Lui et d'autres économistes

ne doutent pas de la viabilité économique d'un Québec indépendant. Ils s'interrogent cependant sur les bénéfices financiers de la souveraineté.

«Le Québec est une des provinces les plus pauvres. Et les programmes comme l'assurance-emploi et la péréquation transfèrent des fonds vers les provinces les plus pauvres», dit-il.

Population vieillissante

Jean-Pierre Aubry, économiste au Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), souligne de son côté que la démographie joue contre le Québec — qui est une des sociétés les plus vieillissantes du monde.

Des vieux, ça consomme moins que des jeunes. L'économie québécoise devrait croître d'un maigre taux de 1,3% par année d'ici 2020, selon Desjardins.

Jean-Pierre Aubry souligne que ce choc démographique, accompagné d'une faible croissance économique, viendrait s'ajouter au choc prévisible de la séparation du Québec. «Sur le long terme, je ne vois pas de problèmes pour un Québec indépendant si c'est bien géré. Le problème, c'est de se rendre vers le long terme. Qu'on le veuille ou non, il y a une incertitude. M^{me} Marois parlait de turbulences après l'indépendance.»

Le Devoir

PQ

Le caucus se répartit autour des candidats

Le député péquiste Mathieu Traversy a annoncé, jeudi, son appui à sa collègue Véronique Hivon, candidate dans la course à la direction du Parti québécois.

M^{me} Hivon a présenté M. Traversy, âgé de 31 ans, comme un membre de la relève dans le caucus péquiste, proche de la jeunesse. «C'est quelqu'un qui travaille avec la base, qui est extrêmement connecté sur les jeunes, mais c'est aussi quelqu'un qui a des idées, qui est travaillant», a-t-elle dit.

Lors d'un point de presse tenu avec M^{me} Hivon, M. Traversy, député de Terrebonne, a loué le côté inspirant de la candidate. «Elle est capable d'aller rejoindre une clientèle qui est très large, c'est une femme inspirante, c'est une femme qui inspire la confiance, a-t-il dit. Dans l'état actuel des choses, au Québec, je pense en toute honnêteté qu'elle est l'antidote au cynisme politique.»

M. Traversy est le cinquième du caucus à appuyer M^{me} Hivon, qui est la seule candidate déclarée jusqu'ici dans la course. M^{me} Hivon a affirmé que les députés qui l'appuient souhaitent transformer le PQ.

«Ce sont tous des élus qui sont connectés avec leur base, qui souhaitent sortir de nos certi-

tudes, qu'on se pose les bonnes questions, a-t-elle dit. Pourquoi? Parce qu'on aime profondément notre Parti québécois. On l'aime tellement qu'on veut le réinventer pour faire qu'il soit aussi inspirant qu'en 1976.»

M^{me} Hivon n'a pas voulu endosser l'étiquette d'anti-establishment, dans le contexte où des députés en position d'autorité dans le caucus péquiste pourraient se rallier à la campagne d'Alexandre Cloutier, qui annoncerait sa candidature vendredi.

Lebel et Maltais

L'ex-whip en chef de l'aile parlementaire péquiste, le député Harold LeBel, sera présent à l'événement. M. LeBel a renoncé à son poste de direction au sein du caucus afin de pouvoir prendre position dans la course. Agnès Maltais a pour sa part annoncé sa démission de ses fonctions de leader parlementaire adjointe, jeudi, afin de ne pas être soumise à la neutralité. M^{me} Maltais n'a donné aucune indication au sujet du candidat qu'elle appuiera. La présidente du caucus péquiste, Nicole Léger, a elle aussi affirmé qu'elle réfléchit actuellement à la possibilité de quitter ses fonctions de direction pour prendre position.

La Presse canadienne

FAUNE

Lessard défend les permis tarifés

ALEXANDRE SHIELDS

Le ministre Laurent Lessard a défendu, jeudi, le principe de l'«utilisateur-payeur» que le gouvernement Couillard a décidé d'imposer aux biologistes, universitaires et organismes à but non lucratif qui demandent des permis fauniques à des fins scientifiques, éducatives ou de gestion de la faune et de ses habitats.

Interpellé par le Parti québécois lors de la période des questions, mais aussi par les journalistes de l'Assemblée nationale, le ministre a insisté sur l'importance d'exiger des frais à ceux qui font appel aux services du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

«Quand une pétrolière demande des avis fauniques, il n'est pas normal que ce soient les pêcheurs et les chasseurs qui paient pour cela. Les entreprises seront facturées pour demander ce genre d'autorisa-

tion», a répété Laurent Lessard. TransCanada n'a jamais eu à payer pour les permis fauniques octroyés par Québec pour le projet Énergie Est.

Le ministre a aussi dit que le projet de règlement est actuellement en période de «consultations», donc le gouvernement recevra des «commentaires». L'Association des biologistes du Québec a d'ailleurs écrit au MFFP pour lui faire part de ses vives inquiétudes par rapport à la tarification des permis demandés à des fins scientifiques, éducatives ou de gestion de la faune.

Ces permis, qui étaient jusqu'à présent gratuits, pourraient coûter à l'avenir plusieurs centaines de dollars. Des provinces comme l'Ontario et le Nouveau-Brunswick ne facturent pas les demandeurs de ces permis.

Avec Robert Dutriscac
Le Devoir

Une première vélorue cet été à Montréal

Montréal testera cet été le concept de vélorue dans la rue Saint-André, entre l'avenue Laurier et la rue Cherrier. Si le projet-pilote est concluant, cette zone partagée où les cyclistes ont priorité pourrait être étendue à d'autres secteurs, a indiqué le responsable du dossier vélo au comité exécutif, Marc-André Gadoury, alors qu'il présentait jeudi la liste des projets de voies cyclables qui seront réalisés en 2016-2017. La Ville entend allonger son réseau de 57 kilomètres au coût de 15 millions de dollars. Elle compte notamment prolonger la piste cyclable du boulevard de Maisonneuve jusqu'à la rue Alexandre-de-Sève et construire une passerelle cycliste au-dessus du canal de l'Aqueduc à La-Salle. La Ville a toutefois raté ses objectifs pour 2015, n'ayant réussi à réaliser que 52 kilomètres de voies cyclables, alors que le maire Coderre en avait promis 67.

Le Devoir

D Lire aussi • Une version complète de ce texte, accompagnée d'une carte du projet. Sur l'application tablette et le site web du Devoir.

Finis les frôlements à vélo...

Québec adopte le principe d'une distance raisonnable pour dépasser

SARAH R. CHAMPAGNE

Les cyclistes rouleront plus tranquilles dès cet été. Le ministre des Transports a prévu deux mesures pour accroître leur sécurité, dans un projet de loi déposé jeudi devant l'Assemblée nationale.

La modification apportée au Code de la sécurité routière introduit le principe d'une «distance raisonnable» pour tout dépassement et prévoit une amende plus salée pour les cas d'emportierage. Une personne dans une voiture à l'arrêt ouvrant intempestivement sa portière dans la trajectoire d'un cycliste fera maintenant face à une contravention allant de 200 \$ à 300 \$, au lieu de 30 \$ à 60 \$ actuellement. Les automobilistes ne pourront désormais plus dépasser une bicyclette dans la même voie de circulation; ils devront ralentir et respecter un corridor de sécurité d'environ 1 mètre sur les routes où la vitesse maximale est de 50 km/h ou moins et de 1,5 mètre sur les autres.

Le rehaussement des amendes pour l'emportierage apparaît suffisant pour avoir «un effet dissuasif», aux yeux de Suzanne Lareau, la présidente de Vélo Québec. En décembre dernier, *Le Devoir* révélait que l'emportierage est le lot d'au moins trois cyclistes par semaine, selon le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), qui ne compile que la fraction rapportée de ces infractions. «C'est exactement ce qu'on voulait, on est très content», s'est-elle réjouie.

Même son de cloche chez Pierre Rogué, porte-parole de la campagne «Une porte, une vie»: «On reprend presque mot pour mot nos recommandations et plusieurs éléments sont pris en compte en quelques phrases.» Il accueille très favorablement l'imposition du principe général de distance raisonnable, les précisions exactes (1 mètre et 1,5 mètre) étant à titre indicatif. «Personne ne peut démontrer hors de tout doute, devant un tribunal, la distance de dépassement et on devra tenir compte des circonstances», explique M. Rogué.

Cette disposition signifie-t-elle que les vélos pourront occuper les petites rues? «Dans des rues pas très larges, où il n'y a pas d'espace pour doubler, l'automobiliste doit attendre. À la prochaine intersection, il pourra continuer. C'est aussi ça, le partage de la route», rassure M^{me} Lareau.

Dans les deux cas, il faudra informer et sensibiliser la population au sujet de ces modifications, avertissent les deux défenseurs des cyclistes. Le mot «emportierage» semble déjà en voie de passer dans le langage courant, observe M. Rogué, qui l'a martelé depuis quelques années. Il indique aussi que le ministère des Transports du Québec élabore actuellement un pictogramme fortement inspiré du logo de sa campagne «Une porte, une vie».

Rappelons qu'une refonte plus en profondeur du Code de la sécurité routière est en cours depuis 2014 et devrait être déposée l'automne prochain.

Le Devoir

Visites libres

CE DIMANCHE DE 14 H À 16 H • 514 985-3322
PETITESANNONCES@LEDEVOIR.COM



OUTREMONT

24 CH. BATES APP. 204
Un joyau dans un écrin de verdure. Condo 2 CAC, 1 200 p.c., garage, ascenseur, rénovation de très haute qualité, planchers chauffants, vue sur la colline boisée. La plus belle vue d'Outremont.
685 000 \$ - MLS # 12237165

CAROL NADON | JOËLLE GERVAIS
514-271-2131
courtiers immobiliers



OUTREMONT

24 CH. BATES APP. 302
Adossé au boisé, le Bois de la colline est un secret bien gardé. Immeuble sécuritaire de 31 unités, bien administré. 1 385 p.c., 3 chambres, 2 SDB, garage.
569 000 \$ - MLS # 16854492

CAROL NADON | JOËLLE GERVAIS
514-271-2131
courtiers immobiliers



POUR ANNONCER DANS CETTE SECTION, VEUILLEZ CONTACTER LES PETITES ANNONCES AU 514 985-3322

ÉCONOMIE

SLR à Montréal: Bill Morneau promet une réponse rapide

Le ministre des Finances reste toutefois très vague au sujet de l'aide demandée par Bombardier

PIERRE SAINT-ARNAUD

Le ministre fédéral des Finances, Bill Morneau, assure que la deuxième phase du programme fédéral d'infrastructures sera déployée d'ici six mois et que la Caisse de dépôt et placement du Québec aura la réponse à sa demande de financement pour son projet de train électrique à Montréal dans un délai satisfaisant.

«Nous croyons que nous pouvons considérer le projet dans un « timeline » qui va satisfaire Montréal et la Caisse et qui va nous donner assez de temps pour délibérer des bénéfices du projet», a déclaré le ministre en point de presse après s'être adressé aux membres de la Chambre de commerce du

Montréal métropolitain, jeudi matin. « Nous n'avons pas maintenant [l'échéancier] exact, mais ça va être tôt; pendant les six prochains mois. »

M. Morneau a réitéré le vif intérêt que représente ce projet pour son gouvernement, d'autant plus qu'Ottawa vise à soutenir les projets de la deuxième phase avec des partenariats négociés tant avec les autres ordres de gouvernement qu'avec le secteur privé. « Nous pensons que c'est exactement le type de projet qui est intéressant pour nous », a-t-il dit.

Le projet de la Caisse représente un investissement de 5,5 milliards pour lequel l'institution financière est prête à fournir 3 milliards, les 2,5 milliards additionnels devant pro-

venir d'Ottawa et de Québec. Or, la première phase du programme d'infrastructures ne pourra répondre à cette demande, puisqu'elle prévoit un total de 924 millions pour soutenir le transport en commun dans l'ensemble du Québec.

En tout, Ottawa a promis l'injection de 120 milliards sur 10 ans dans les projets d'infrastructures au pays, dont 11,9 milliards pour la première phase, avec une enveloppe de 3,4 milliards pour le transport en commun. Le ministre Morneau a cependant reconnu implicitement que l'avancement du projet de système léger sur rail (SLR) ne permettrait pas de délais indus. « Nous voulons avoir une discussion aussi vite que possible » avec la Caisse.

Bombardier et approche keynésienne

Par ailleurs, interrogé par le président de la Chambre de commerce, Michel Leblanc, sur l'aide fédérale à l'avionneur Bombardier pour soutenir l'implantation de la CSeries sur le marché, M. Morneau a répété qu'il ne pouvait négocier sur la place publique. Lorsque M. Leblanc lui a demandé s'il y avait une date limite pour l'aboutissement de ces négociations, le ministre des Finances s'est montré d'une extrême prudence en répondant avec le sourire qu'il avait « un calendrier » pour les négociations (« We can at least agree there's a timeline in the negotiations », a-t-il dit en anglais).

Quoi qu'il en soit, le ministre

Morneau maintient que la stratégie interventionniste qu'il propose demeure la meilleure.

« Le niveau de croissance est plus bas que prévu, a-t-il d'abord reconnu. C'est pour ça que nous avons décidé de faire des investissements dans le futur: nous savons que la seule façon d'améliorer notre niveau de croissance est de faire des investissements maintenant. »

Bien qu'il n'ait nullement contesté la décision de faire des déficits pour stimuler l'économie, directement inspirée des théories keynésiennes, Michel Leblanc a tout de même demandé au ministre de rassurer les gens d'affaires quant au « déséquilibre qui pourrait devenir structurel dans nos finances publiques », la Chambre de

commerce ayant traditionnellement été opposée aux budgets déficitaires et à l'accroissement de la dette publique.

Bill Morneau a d'abord rappelé que les taux d'intérêt n'avaient jamais été aussi bas et que les efforts des gouvernements précédents avaient permis de ramener le ratio dette/PIB à un niveau enviable comparativement aux autres pays développés.

Il a répété que, selon lui, le pays est menacé de stagnation sans une intervention pour stimuler l'économie, ce qui ne servirait guère le Trésor public, alors qu'une relance permettra au contraire d'assainir les finances publiques à terme.

La Presse canadienne

MARCHÉS BOURSISERS

TORONTO				New York				PÉTROLE			
S&P TSX				S&P 500				46,70			
13 787,80 ▼ -0,41				2064,11 ▼ -0,35				+0,47 \$US			
-0,0%				-0,0%				+1,0%			
NASDAQ				DOLLAR CANADIEN				1271,20			
4737,33 ▼ -23,36				77,92				-4,30 \$US			
-0,5%				+0,11 \$US				-0,3%			
DOW JONES				17 720,50 ▲ +9,38				68,51			
				+0,1%				+0,39 EURO			
								1 EURO = 1,4597			

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)
-------	---------	-----------	----------------	---------------	--------------	-------	---------	-----------	----------------	---------------	--------------

LES INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO

S&P TSX	SPTT13787,80	-0,41	-0,00	229066
S&P TX20	TX20 586,83	-1,85	-0,31	112062
S&P TX60	TX60 803,35	-0,19	-0,02	113963
S&P TX60 Cap.	TX6C 888,34	-0,21	-0,02	113963
Cons. de base	TTCS 504,86	-0,18	-0,04	3626
Cons. discrét.	TTCD 167,61	1,04	0,62	9009
Énergie	TTEN 180,58	0,51	0,28	70062
Finance	TTFS 244,14	1,27	0,52	20095
Aurifère	TTGD 220,48	-5,40	-2,39	62907
Santé	THHC 90,62	-0,68	-0,74	3979
Tech. de l'info	TTTK 51,50	0,01	0,02	4642
Industrie	TTIN 176,82	-0,42	-0,24	10151
Matériaux	TTMT 227,91	-4,17	-1,80	86997
Immobilier	TTRE 292,08	-0,14	-0,05	5646
Télécoms	TTTS 146,40	-0,06	-0,04	3731
Sev. collect.	TTUT 232,44	0,63	0,27	5159
Métaux/minerals	TTMN 502,32	-10,85	-2,11	22644

TSX CROISSANCE

TSX Venture	JX	673,59	4,11	0,61	79275
-------------	----	--------	------	------	-------

ENTREPRISES DE CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE

Alim. Couche-Tard	ATD.B	53,91	-0,06	-0,11	1040
Canadian-Tire	CTC.A	145,37	6,31	4,54	376
Cogeco	CCA	66,84	0,99	1,50	163
Corus	CJR.B	12,60	-0,24	-1,87	529
Groupe TVA	TVA.B	4,00	0,00	0,00	0
Jean Coutu	PJC.A	19,25	0,11	0,57	100
Loblav	L	69,47	0,47	0,68	547
Magna	MG	52,09	-0,32	-0,61	547
Metro	MRU	42,80	0,00	0,00	463
Quebecor	QBR.B	36,11	2,11	6,21	723
Rona	RON	23,83	0,01	0,04	28
Saputo	SAP	41,55	-0,14	-0,34	364
Shaw	SJR.B	24,52	0,47	1,95	1167
Dollarama	DOL	91,31	0,06	0,07	409
Tim Hortons	THI	99,00	0,00	0,00	0
Transat A.T.	TRZ	8,27	0,01	0,12	72
Yellow Media	Y	18,80	-0,03	-0,16	54

ÉNERGIE

Cameco	CCO	15,05	-0,09	-0,59	1157
Canadian Natural	CNQ	37,44	0,35	0,94	1759
Canadian Oil Sands	COS	9,93	0,00	0,00	0
Enbridge	ENB	51,69	0,44	0,86	1456
EnCana	ECA	8,77	-0,20	-2,23	7441
Enerspur	ERF	6,74	-0,06	-0,88	3097
Pengrowth Energy	PGF	2,06	-0,02	-0,96	5101
Pétrolière Impériale	IMO	40,22	-0,28	-0,69	905
Suncor Energy	SU	34,11	-0,36	-1,04	2610
Cenovus Energy	CVE	19,05	0,05	0,26	1345
TransCanada	TRP	51,78	0,00	0,00	1076
Valener	VNR	22,45	0,31	1,40	70

FINANCIÈRES

B. CIBC	CM	100,98	0,45	0,45	961
B. de Montréal	BMO	81,88	0,38	0,47	1034
B. Laurentienne	LB	49,40	0,20	0,41	38
B. Nationale	NA	42,33	0,60	1,44	1198
B. Royale	RY	76,97	0,35	0,46	1967
B. Scotia	BNS	62,97	0,18	0,29	1468
B. TD	TD	56,21	0,16	0,29	2222
Brookfield Asset	BAM.A	43,41	-0,15	-0,34	745
Cominar Real	CUF.UN	17,06	-0,22	-1,27	337
Corp. Fin. Power	PWF	31,27	-0,01	-0,03	440
Fin. Manuvie	MFC	18,25	-0,05	-0,27	3796
Fin. Sun Life	SLF	43,55	0,41	0,95	723
Great-West Lifeco	GWG	34,94	0,72	2,10	782
Industrielle All.	IAG	41,96	0,49	1,18	151
Power Corporation	POW	29,02	0,18	0,62	505
IMX	X	51,88	0,28	0,54	58

INDUSTRIELLES

Air Canada	AC	9,38	-0,30	-3,10	1644
Bombardier	BBD.B	2,03	0,00	0,00	3334
CAE	CAE	15,71	0,17	1,09	211
Canadian Pacific	CP	176,31	-0,69	-0,39	438
Chemin de fer CN	CNR	76,63	0,14	0,18	908
SNC-Lavalin	SNC	51,58	0,06	0,12	372
Transcontinental	TCLA	18,53	-0,18	-0,96	38
TransForce	TFI	24,00	-0,16	-0,66	88

ENTREPRISES DE MATÉRIAUX

Agrium	AGU	112,26	0,91	0,82	264
Barrick Gold	ABX	23,27	-0,44	-1,86	3342
Goldcorp	G	23,15	-0,93	-3,86	3566
Kinross Gold	K	6,53	-0,21	-3,12	7355
Mines Agnico-Eagle	AEM	58,73	-1,21	-2,02	523
Potash	POT	20,34	-0,15	-0,73	2953
Teck Resources	TCK.B	12,47	-0,13	-1,03	7146

SERVICES PUBLICS

Fortis	FTS	41,02	0,38	0,94	796
TransAlta	TA	6,91	-0,08	-1,14	1322

TECHNOLOGIE

BlackBerry	BB	8,48	-0,13	-1,51	800
CGI	GIB.A	58,82	0,47	0,81	503

TÉLÉCOMMUNICATIONS

BCE	BCE	59,76	0,17	0,29	1021
Manitoba Telecom	MBT	37,12	-0,37	-0,99	359
Rogers	RCLB	49,55	0,15	0,30	578
Telus	T	40,76	0,14	0,34	1773

FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE

iShares DEX	XBB	31,88	-0,08	-0,25	36
iShares MSCI	XEM	23,79	-0,02	-0,08	9
iShares MSCI EMU	EZU	33,12	0,00	0,00	0
iShares S&P 500	XSP	23,72	-0,03	-0,13	445
iShares S&P/TSX	XIC	21,89	0,00	0,00	226

LES PLUS ACTIFS DE LA BOURSE DE TORONTO

EMERA INC	EMA.IR	44,63	0,29	0,65	9266
FIRST QUANTUM	FM	8,74	-0,49	-5,31	8473
BAYTEX ENERGY CORP	BTE	6,04	-0,10	-1,63	7508
ENCANA CORP	ECA	8,77	-0,20	-2,23	7441
KINROSS GOLD CORP	K	6,53	-0,21	-3,12	7355
TECK COMINCO CL B	TCK.B	12,47	-0,13	-1,03	7146
YAMANA RES INC	YRI	6,08	-0,09	-1,46	6927
CRESCENT POINT	CPG	21,36	1,00	4,91	5797
ELDORADO GOLD CORP	ELD	6,08	-0,15	-2,41	5216
HUSKY ENERGY INC	HSE	15,35	0,23	1,52	4969

LES GAGNANTS EN %

BIRCHCLIFF ENERGY	BIR	5,62	0,49	9,55	829
BIRD CONSTRUCTION	BDT	13,52	1,02	8,16	416
PAINTED PONY	PPY	5,81	0,39	7,20	879
QUEBECOR INC	QBR.B	36,11	2,11	6,21	723
SILVER STANDARD	SSO	11,91	0,65	5,77	952
MEG ENERGY CORP	MEG	5,87	0,32	5,77	3356
TEN PEAKS COFFEE	TPK	8,28	0,43	5,48	143
TRICON CAPITAL	TCN	8,74	0,45	5,43	449
NUVISTA ENERGY LTD	NVA	6,29	0,32	5,36	1175
CRESCENT POINT	CPG	21,36	1,00	4,91	5797

LES PERDANTS EN %

AGT FOOD & PREMIUM BRANDS	AGT	38,52	-3,53	-8,39	346
PREMIUM BRANDS	PBH	54,90	-4,78	-8,01	243
SHAWCOR LTD	SCL	29,07	-2,50	-7,92	436
CHEMTRADE	CHE.UN	17,15	-1,11	-6,08	188
VALEANT	VRX	31,94	-1,90	-5,61	1840
MITEL NETWORKS	MNW	8,27	-0,49	-5,59	274
FIRST QUANTUM	FM	8,74	-0,49	-5,31	8473
S&P TSX GLOBAL	HGU	43,26	-2,21	-4,86	456
FORTUNA SILVER	FVI	8,11	-0,37	-4,36	652
GOLDCORP INC	G	23,15	-0,93	-3,86	3566

LES GAGNANTS EN \$

CANADIAN TIRE CORP	CTC.A	145,37	6,31	4,54	376
QUEBECOR INC	QBR.B	36,11	2,11	6,21	723
INTACT FINANCIAL	IFC	89,60	1,08	1,22	172
BIRD CONSTRUCTION	BDT	13,52	1,02	8,16	416
CRESCENT POINT	CPG	21,36	1,00	4,91	5797
COGECO	CCA	66,84	0,99	1,50	163
AGRIUM INC	AGU	112,26	0,91	0,82	264
WESTON GEORGE LTD	WN	111,11	0,89	0,81	115
BONTERRA ENERGY	BNE	26,97	0,87	3,33	203
GREAT WEST LIFE CO	GWG	34,94	0,72	2,10	782

LES PERDANTS EN \$

PREMIUM BRANDS	PBH	54,90	-4,78	-8,01	243
CCL INDUSTRIES INC	CCL.B	221,49	-3,69	-1,64	124
AGT FOOD & PREMIUM BRANDS	AGT	38,52	-3,53	-8,39	346
SHAWCOR LTD	SCL	29,07	-2,50	-7,92	436
FRACO-NEVADA CORP	FNV	87,39	-2,35	-2,62	434
S&P TSX GLOBAL	HGU	43,26	-2,21	-4,86	456
VALEANT	VRX	31,94	-1,90	-5,61	1840
LINAMAR CORP	LNR	50,53	-1,54	-2,96	260
AGNICO EAGLE MINES	AEM	58,73	-1,21	-2,02	523
STANTEC INC	STN	31,96	-1,12	-3,39	242

Consultez toutes les cotes boursières sur www.decisionplus.com

INDICES QUÉBÉCOIS				
Indice	Fermature	var. pts	var. %	
IQ30	2199,05	+9,41	+0,43	
IQ120	2240,95	+2,07	+0,09	

CORRUPTION

Des avancées sur la transparence, moins sur les paradis fiscaux

ALICE RITCHIE

à Londres

Une cinquantaine de pays ont promis jeudi à Londres de renforcer la lutte contre la corruption, à l'image du Royaume-Uni qui a pris des mesures contre l'argent sale dans l'immobilier, les ONG regrettant toutefois le manque de progrès contre les paradis fiscaux.

ÉCONOMIE

DESJARDINS

Chute des excédents avant ristournes

JULIEN ARSENAULT

Le Mouvement Desjardins a vu ses excédents avant ristournes aux membres fléchir de 17,6% au premier trimestre en raison de montants non récurrents venus gonfler ses résultats l'an dernier.

Il y a un an, la coopérative avait profité d'un gain net de 53 millions lié à l'acquisition des activités canadiennes de l'assureur State Farm ainsi que d'un gain de couverture de 35 millions. Desjardins, qui dévoilait jeudi ses résultats du premier trimestre, a ainsi vu ses excédents avant ristournes s'établir à 382 millions pour la période terminée le 31 mars dernier, comparativement à 464 millions l'an dernier. Abstraction faite de ces deux éléments non récurrents, le groupe coopératif aurait constaté une légère croissance de 6 millions de ce résultat.

Un recul de huit points de pourcentage a également été constaté du côté des ratios des capitaux propres, qui se sont établis à 7,1%. Le Mouvement Desjardins explique cette baisse par le recul des excédents ainsi que par une progression de sa base de capital dans le cadre des accords internationaux de Bâle III, qui obligent les institutions financières à conserver de plus importantes réserves de capital.

Par voie de communiqué, le nouveau président et chef de la direction du groupe, Guy Cormier, ne s'est pas formalisé de ces diminutions, préférant mettre l'accent sur le rôle de la coopérative. «*Notre performance est ce qui nous permet de remplir notre mission coopérative à l'avantage de nos membres et de nos collectivités*», a-t-il indiqué.

Au cours du trimestre, l'actif de Desjardins a affiché une progression d'environ 3% pour s'établir à 255,1 milliards.

Dans le secteur des particuliers et des entreprises, les excédents avant ristournes aux membres ont été de 211 millions, en hausse de 7,7%. Cette performance est attribuable à la hausse des ventes de produits financiers par le réseau des caisses et la croissance des activités de crédit et de financement. Du côté de la gestion de patrimoine et de l'assurance de personnes, les excédents sont demeurés relativement stables, à 97 millions.

Ils ont toutefois plongé de 49% dans le secteur de l'assurance de dommages, à 39 millions, encore une fois en raison du gain non récurrent réalisé l'an dernier lié à l'acquisition des activités de State Farm au Canada.

La Presse canadienne

Lowe's reçoit le feu vert du Bureau de la concurrence

La vente du quincaillier Rona au géant américain de la rénovation Lowe's a franchi une autre étape, jeudi, après que le Bureau de la concurrence eut donné son aval à la transaction. L'organisme en vient à la conclusion que cette transaction de 3,2 milliards ne réduira pas la concurrence dans la vente d'articles de rénovation domiciliaire au Canada. Dans le cadre de son examen, le Bureau dit avoir déterminé que même après le regroupement des deux entreprises, il y aura suffisamment de concurrents en place dans les marchés concernés. Cette prise de contrôle est également étudiée pour s'assurer qu'elle répond aux exigences de la Loi sur Investissement Canada.

La Presse canadienne

PARADIS FISCAUX

C'est pas de notre faute, disent les comptables

Seulement deux des cinq firmes invitées ont témoigné devant la commission parlementaire, réfutant toute responsabilité dans l'évasion fiscale

ÉRIC DESROSIERS

Comme les banques avant elles, des firmes comptables sont venues dire aux élus québécois que ce n'est pas leur faute si des Canadiens ont recours aux paradis fiscaux pour payer moins d'impôt et que c'est aux gouvernements à resserrer leurs règles.

La Commission parlementaire des finances publiques à Québec a interrogé jeudi les représentants de deux firmes comptables sur leur rôle dans le recours aux paradis fiscaux à des fins d'évasion ou d'évitement fiscaux. Les représentants de KPMG et de Raymond Chabot Grant Thornton ont tour à tour affirmé que leurs firmes respectaient strictement, non seulement la lettre, mais aussi l'esprit de la loi.

Comme les représentants des principales banques canadiennes lors de leur comparution au mois de novembre, ils ont assuré que les clients qui demanderaient un stratagème visant à ruser avec la loi pour payer moins d'impôt seraient

immédiatement refusés, voire dénoncés aux autorités.

Comme la cigarette était autrefois tolérée dans les restaurants, il y a des pratiques qui étaient tolérées par les gouvernements et la société autrefois et qui ne le sont plus aujourd'hui, a expliqué l'expert en fiscalité chez KPMG Greg Wiebe. C'était le cas, a-t-il dit, de l'ancien stratagème utilisé par une vingtaine de riches clients de la firme qui avaient placé 130 millions dans des sociétés-écrans à l'île de Man et qui s'est terminé récemment par une entente confidentielle avec l'Agence canadienne du revenu.

La faute aux gouvernements

Et puis, la loi fiscale est tellement vieille et compliquée qu'il n'est pas toujours facile de savoir si l'on en fait une interprétation abusive, a déclaré Jean-François Thuot, associé chez Raymond Chabot Grant

Thornton où l'on assure réaliser à peine 0,1% de son chiffre d'affaires dans des pays apparentés aux paradis fiscaux (en l'occurrence en Irlande et au Luxembourg).

Les élus peuvent difficilement faire les étonnés devant

«C'est vous [les élus] qui tenez le crayon au niveau de la politique fiscale»

les sommes qui vont du Canada aux Bahamas quand on sait que cela découle d'une entente fiscale signée entre Ottawa et le paradis fiscal, a fait valoir le fiscaliste. «C'est vous qui tenez le crayon au niveau de la politique fiscale. Ce n'est pas nous.»

Les représentants des deux firmes comptables ont dit voir d'un bon œil et ont même encouragé le resserrement des règles fiscales entrepris notamment sous l'égide de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Sommées de comparaître

Ces témoignages ont été reçus par les membres de la

commission parlementaire avec incrédulité. «On vit dans des univers parallèles!» a lancé à l'un des témoins le député péquiste Jean-François Lisée.

La Commission des finances publiques avait invité non pas seulement deux mais cinq grandes firmes comptables à venir s'expliquer jeudi, mais PricewaterhouseCoopers, Deloitte et Ernst Young ont pris le parti de faire la sourde oreille. Aux grands maux les grands remèdes, la commission leur renverra des invitations pour jeudi prochain, mais sous forme cette fois d'assignations à comparaître. Les banques s'étaient aussi beaucoup fait tirer l'oreille avant d'accepter de venir témoigner cet automne.

«Il m'apparaît assez évident que ni les banques ni les firmes comptables ne veulent reconnaître leur rôle dans l'utilisation des paradis fiscaux à des fins d'évitement fiscal, a déclaré en entretien téléphonique au *Devoir* le président de la commission, Raymond Bernier. *Pourtant, cela ne*

pourrait pas se faire sans elles. Remarquez, ça se comprend, c'est leur pain et leur beurre.»

Le député libéral de Montmorency espère lui aussi que les réformes entreprises sous l'égide de l'OCDE amélioreront la coopération entre les pays et la transparence du système. «*Mais on se rend compte, à entendre les banques et les firmes comptables, que l'augmentation de la pression populaire aura aussi une influence importante sur le cours des choses.*»

L'affaire des Panama Papers a révélé le mois dernier que la firme Mossack Fonseca a notamment créé plusieurs centaines de sociétés-écrans au profit de Canadiens.

Selon le ministère des Finances du Québec, il y aurait pour 47 milliards de capitaux québécois dans les paradis fiscaux. Selon une estimation qualifiée par Québec de quelque peu surévaluée, cela se traduirait par des pertes fiscales annuelles de 800 millions.

Le Devoir

ASSEMBLÉE ANNUELLE DE QUÉBECOR



Le président du conseil de Québecor, Brian Mulroney, avec le président et chef de la direction, Pierre Dion.

La famille avant la patrie et la compagnie

Pierre Karl Péladeau ne songe pas à un retour aux affaires, dit Brian Mulroney. Pour le moment, du moins.

FRANÇOIS DESJARDINS

Pierre Karl Péladeau n'était pas à l'assemblée des actionnaires, jeudi matin, au siège social de Québecor, mais certains diront que l'actionnaire de contrôle était l'éléphant dans la pièce. Invité à dire si l'ex-chef du Parti québécois allait revenir dans le processus décisionnel de l'entreprise, le président du conseil, Brian Mulroney, a été clair: pas pour l'instant.

Réunis au 19^e étage dans une grande salle de conférence, les actionnaires avaient toutes les raisons de se réjouir. Le premier trimestre a généré une hausse des revenus et du bénéfice, le dividende a été majoré et le cours de l'action est en hausse de près de 30% depuis septembre 2015.

Dès le début de la période de questions, toutefois, ce sont le débat sur les actions à droits de vote multiples et M. Péladeau qui ont servi de sources d'interrogation. Le conseil a-t-il l'intention de ramener M. Péladeau dans la direction?, a demandé le représen-

tant du Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires, Willie Gagnon.

«*En ce qui concerne le retour de M. Péladeau, il s'occupe justement d'un problème personnel, comme tout le monde le sait, et c'est sa priorité totale, a dit M. Mulroney. Je l'ai rencontré et il ne m'a pas parlé du tout d'autre chose que ça. On verra en temps opportun. Il est tout de même l'actionnaire de contrôle. Il n'a exprimé aucun intérêt à retourner dans la société, dans un avenir prévisible, dans une position de décideur.*»

M. Mulroney a tenu à informer les actionnaires que M. Péladeau offre toute sa confiance au président, Pierre Dion, et à l'équipe de direction de Québecor.

Grâce à l'effet multiplicateur des actions à droits de vote multiples, M. Péladeau détient 74,01% des droits de vote de toutes les actions en circulation. Celles à droits de vote multiples sont de catégorie A,

alors que celles détenues dans le grand public sont de catégorie B. Il a quitté la présidence de Québecor en 2013, mais il a gardé certaines fonctions, notamment au conseil, jusqu'à son retrait complet, lors de son passage en politique en mars 2014.

En conférence de presse tenue après l'assemblée, l'ex-premier ministre a convenu que, une fois que M. Péladeau aura régularisé sa situation personnelle, «*j'ai l'impression qu'on va s'asseoir et qu'on trouvera bien quelque chose d'intéressant.*» Bref, un éventuel retour n'est pas exclu, mais il n'y a pas d'échéancier.

M. Péladeau, qui a surpris le monde politique il y a deux semaines en annonçant sa démission à titre de chef du Parti québécois, souhaite consacrer du temps à ses enfants. L'homme d'affaires est en processus de médiation avec son ex-conjointe, Julie Snyder.

Résultats

Québecor a dévoilé jeudi matin les résultats de son premier trimestre. L'entreprise a enregistré un bénéfice de 69,9 millions, comparativement à 29,4 millions l'an dernier. Les revenus de l'entreprise ont grimé de 5%, à 975,4 millions.

Le sans-fil figure au cœur de la croissance future de l'entreprise, a répété son président, Pierre Dion. Le premier trimestre a aussi bénéficié des revenus d'accès Internet et du service affaires. «*Notre stratégie de croissance dans le secteur des médias passe aussi par la diversification de nos revenus*, a-t-il dit. *Nous sommes extrêmement contents de l'acquisition des studios Mel's, qui travaillent avec les plus grands studios du monde et participent à de nombreuses productions québécoises.*»

Par ailleurs, le dividende est passé de 3,5 cents à 4,5 cents par action. À la Bourse de Toronto, le titre de l'entreprise a progressé de 6%, à 36,11\$.

Le Devoir

Le profit de la Financière Power fond de moitié

La Financière Power a vu son bénéfice du premier trimestre réduit de plus de moitié, essentiellement en raison d'une dépréciation sur un de ses investissements, jumelée à de plus faibles résultats d'exploitation pour deux de ses principales filiales — l'assureur Great-West Lifeco et la Financière IGM.

Le bénéfice net de la société montréalaise a reculé à 259 millions, soit 36¢ par action, comparativement à celui de 573 millions, ou 80¢ par action, pour la même période l'an dernier. Le résultat de la Financière Power pour le plus récent trimestre comprenait une charge hors exploitation de 217 millions liée à investissement indirect dans Lafarge-Holcim, une multinationale de matériaux de construction établie en Europe. Cela a été partiellement contrebalancé par un gain de 101 millions tiré de la vente partielle d'un investissement dans le géant pétrolier français Total.

Le bénéfice d'exploitation a aussi reculé à 476 millions, soit 67¢ par action, comparativement à celui de 565 millions, ou 79¢ par action, réalisé à la même période l'an dernier.

Les deux divisions de l'entreprise à Winnipeg — Great-West et la Financière IGM — ont vu leur bénéfice d'exploitation reculer d'un total de 73 millions, tandis que les dépenses corporatives ont avancé de 28 millions.

Les résultats de la Financière Power ont été dévoilés jeudi avant la tenue l'assemblée annuelle des actionnaires de l'entreprise, qui se déroulait à Montréal.

La société mère de la Financière Power détient un investissement dans La Presse canadienne dans le cadre d'une entente conjointe avec une filiale du quotidien *The Globe and Mail* et l'éditeur Torstar.

La Presse canadienne

259 millions

C'est le bénéfice net que la Financière Power a réalisé au premier trimestre.

ÉDITORIAL

OTTAWA ET LE SÉNAT

M. Pratte, à l'aide!

L'important différend entre les gouvernements Couillard et Trudeau au sujet du Sénat nous fait prendre conscience du marais dans lequel le Québec post-1995 est enlisé. Ottawa fait totalement fi de son droit d'influencer sur l'évolution de ce pays plurinational. Des voix, dont celle d'André Pratte, devraient s'élever contre cette attitude méprisante.

Jean-Marc Fournier a raison d'exprimer sa « grande déception ». Le ministre responsable des Relations canadiennes a déploré mardi que le gouvernement Trudeau ait décidé, de manière unilatérale, de rendre permanente la procédure de nomination au Sénat déjà utilisée en début d'année. Il avait promis que celle-ci serait transitoire. En procédant ainsi, Ottawa refuse, a dit M. Fournier avec raison, d'accorder aux provinces « le rôle significatif qu'elles doivent avoir à l'égard d'une institution qui leur appartient également et qui devrait jouer un rôle dans la représentation de leurs intérêts au sein de la fédération ».

Il est rassurant de revoir enfin des fédéralistes québécois insister pour « fédéraliser » les institutions communes. Dans les dernières années, ils se sont presque uniquement bornés à faire dans l'antisouverainisme. Être fédéraliste, réfléchir à l'idée fédérale — nom de l'institut de recherche aujourd'hui dirigé par Patrice Ryan, fils de Claude —, c'était d'abord chercher des manières de miner le discours souverainiste. En réclamant un peu de logique fédérale dans la procédure de nomination des membres québécois du Sénat, M. Fournier rompt avec cette manie. Revient — timidement — à l'esprit de Meech. C'est appréciable.

En revanche, il était pitoyable mercredi d'entendre le nouveau chef de l'opposition officielle, le péquiste Sylvain Gaudreault, lancer :

« Tout le monde s'en fout, du Sénat. » Le Parti québécois semble avoir intériorisé une médiocre rhétorique : « Les vraies affaires, pour les libéraux, c'est de s'indigner pour le Sénat », a clamé M. Gaudreault, en dressant une fausse opposition entre les 14 milliards de dollars de projets « en attente dans les municipalités » et l'intérêt de Québec pour les nominations au Sénat. M. Couillard a eu beau jeu de rappeler que l'institution « a une importance considérable dans la répartition des pouvoirs politiques dans cette fédération ». Certes, le Sénat est, dans une perspective québécoise, une imposture ; mais il peut faire un dommage considérable : le projet de loi fédéral C-14, sur l'aide médicale à mourir, pourrait y expirer.

Étrangement, devant l'unilatéralisme fédéral, M. Fournier opte pour... la politique de la chaise vide ; cette même stratégie qu'il pourfendait avec tant d'ardeur lorsque les gouvernements péquistes la pratiquaient ! Il a aussi rejeté, du revers de main, toute discussion avec la Coalition avenir Québec qui, de manière intéressante, a déposé le projet de loi n° 592, qui propose un processus par lequel l'Assemblée nationale pourrait suggérer une liste de noms de personnes que le Québec recommanderait au premier ministre fédéral. Pourquoi M. Fournier refuse-t-il ne serait-ce qu'en discuter ?

La ministre fédérale Maryam Monsef, en entrevue au *Devoir*, a répondu avec une désinvolture inqualifiable aux objections de M. Fournier. « Pourquoi changer quelque chose qui fonctionne bien ? » a-t-elle opiné ! « Si une province n'est pas capable de participer, nous consulterons largement [...] pour [nous] assurer que les voix de cette région sont entendues. » Cette position devrait être condamnée ouvertement par les 24 sénateurs québécois, au premier chef André Pratte, qui a réfléchi à ces questions. Les nombreux députés libéraux québécois devraient aussi venir à la rescousse du gouvernement Couillard.

ÉTHIQUE PUBLIQUE

Des réformes inégales

Les réformes se suivent et ne se ressemblent pas à l'Assemblée nationale, alors que les projets de loi s'empilent sur la table de travail des députés dans les dernières heures de la session parlementaire.

La ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, Rita de Santis, a annoncé jeudi un train de mesures pour resserrer les règles de financement des partis politiques. Le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) hérite de pouvoirs accrus pour enquêter sur les dons illégaux. Le délai de prescription des poursuites pénales passe de cinq à sept ans, ce qui est le strict minimum. Pourquoi pas dix ans ? La fiche de contribution d'un donateur devra comprendre le nom de son employeur. Cette initiative permettra de débiter et d'enrayer le financement sectoriel et l'utilisation des prête-noms. Enfin, les chefs des partis politiques seront forcés de signer les rapports financiers et les rapports de dépenses de leur formation, une mesure qui les rendra imputables des gestes posés en leur nom. Aucun chef ne pourra jouer à l'autruche et se désresponsabiliser des stratégies de financement de son parti, comme c'était le cas à la belle époque.

La ministre de Santis espère que cette réforme, qui va dans le sens des recommandations de la commission Charbonneau, rendra les citoyens « un petit peu moins cyniques » à l'égard de la politique et des élus. Le gouvernement Couillard est sur la bonne voie, mais il en faudra « un petit peu plus » pour dissiper non pas le cynisme, mais la méfiance du public échaudé par les scandales de corruption et de collusion.

La veille, le ministre des Affaires municipales, Martin Coiteux, n'a rien fait pour rassurer les sceptiques avec sa réforme pour alléger la reddition de comptes que Québec exige des municipalités. Le ministre a haussé de 25 000 \$ à 100 000 \$ le seuil en dessous duquel les villes peuvent accorder des contrats de gré à gré, sans passer par un appel d'offres.

Le seuil de 25 000 \$ était « anachronique », car il n'avait pas été indexé depuis 2001, s'est justifié le ministre. Ce qu'il ne faut pas entendre d'un économiste... Le seuil serait d'un peu moins de 33 000 \$ si on l'ajustait réellement à la hausse du coût de la vie. Cette réforme viendra stimuler l'instinct de copinage et de favoritisme qui est encore bien vivant dans le monde municipal.

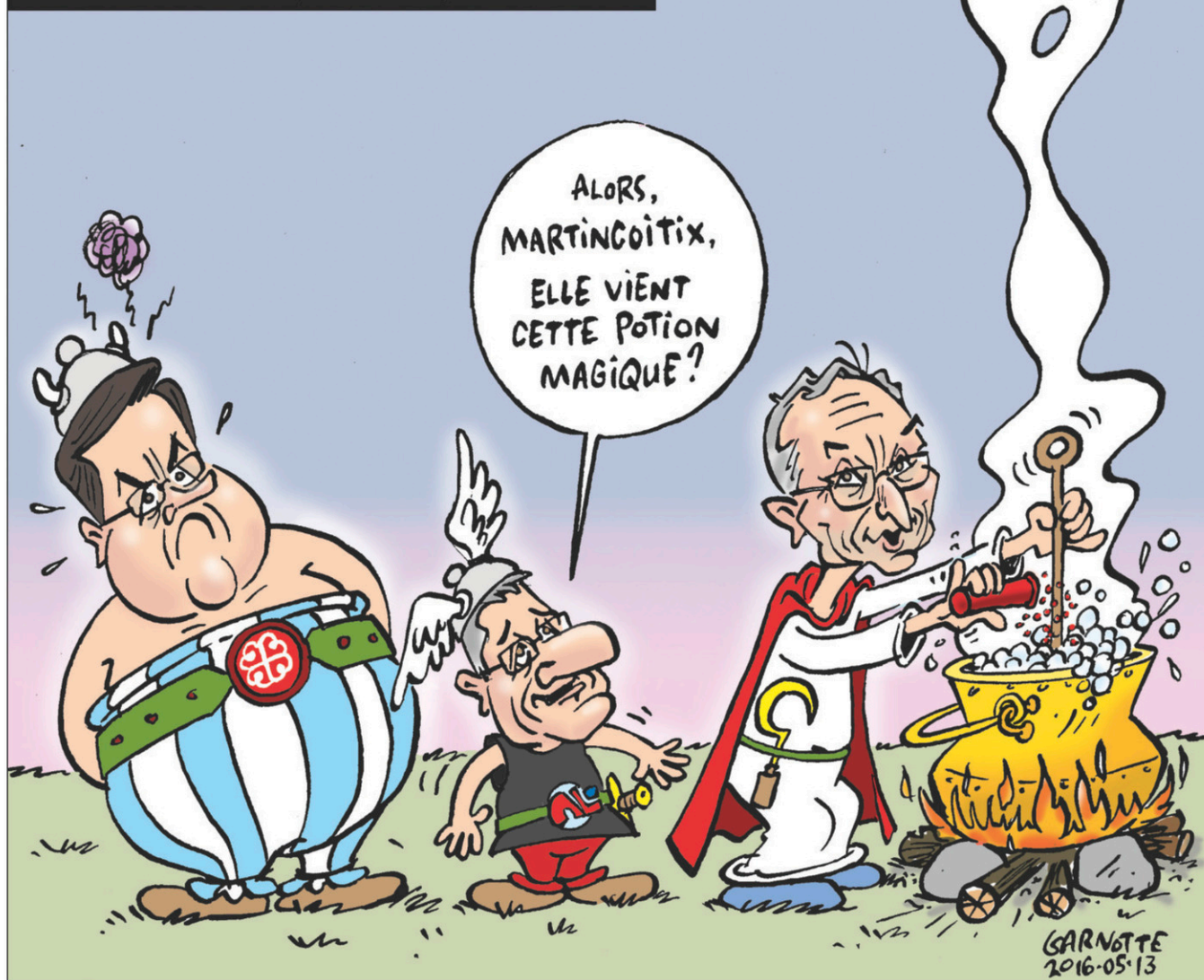
Il faudra compter sur des citoyens facilement ostracisés par les roitelets locaux et des journalistes à bout de souffle pour tenir les élus imputables de leur décision et dénoncer les combinards. La nouvelle donne rend plus nécessaire que jamais une autre réforme, pour renforcer l'obligation de divulgation des documents publics dans les municipalités, et faire de l'enregistrement des séances publiques du conseil la règle, et non l'exception.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET

LES AVENTURES DE RÉGIX ET DENIX...



LETTRES

Étrange obsession

Je trouve étrange cette obsession des militants du PQ qu'un/e aspirant-chef se prononce d'abord et avant tout sur la « mécanique » d'un référendum, sachant d'expérience qu'un référendum précipité polariserait encore les Québécois et ne risquerait que d'aboutir à un autre vote négatif, avec les conséquences désastreuses que l'on sait. J'attends plutôt d'un chef qu'il énonce sa vision claire et étoffée d'un projet de pays. Nous porterions ensuite un jugement sur la profondeur, la pertinence et la qualité de ses arguments.

Pierre Deschênes
 Montréal, le 12 mai 2016

L'exemple nouveau

Il y a quatre ans, *Le Devoir* publiait une lettre dans laquelle j'émettais le souhait de voir la politique se faire autrement. Aujourd'hui, le cadre théorique que j'exposais à l'époque vient de trouver son incarnation en la personne de Véronique Hivon.

Jamais n'a-t-on vu, ni dans la forme ni dans le contenu, ce style de politicien ou politicienne à la tête d'un grand parti. Et pour cause : beaucoup de ministres et de députés sont embourbés dans un décalage profond avec leurs électeurs et électrices qui s'accroît d'année en année. Ultraparti-

sanerie, déficit démocratique, discours agressifs et fixation sur le *clip* à passer font que bien des élus s'éloignent des raisons qui les ont poussés à se lancer au service des femmes et des hommes qu'ils représentent.

Véronique Hivon me donne enfin l'espoir que les choses peuvent changer. Elle possède déjà un grand capital de sympathie dans la population, toutes allégeances confondues. Nous avons la chance, comme membres du Parti québécois, d'élire une femme qui est connectée formidablement sur les besoins, les désirs, les valeurs et les aspirations de tous les Québécois et toutes les Québécoises. De par son intelligence, son ouverture, son calme, sa recherche du dialogue, sa transparence et son énorme sens des responsabilités, elle démontre que, oui, c'est possible de faire de la politique autrement.

Et en élisant comme chef du PQ, nous en fournissons l'exemple. Véronique Hivon est en politique pour les bonnes raisons, comme beaucoup de ses collègues. Sauf qu'elle l'a prouvé, comme peu d'entre eux.

Alexis Duceppe
 Le 12 mai 2016

Bouffée d'air frais au PQ

Madame Hivon est une personne qui me semble très déterminée à faire de la

politique autrement. Elle souhaite aussi que nous rénovions notre maison politique ? En l'écoutant à l'occasion du lancement de sa campagne, j'ai réalisé que cette dame toute gentille et toute menue avait une grande force tranquille et de beaux rêves de société. Sa volonté de remettre le PQ au diapason des besoins de la population sera une tâche possible, mais avec une solidarité indéfectible de tous les militants progressistes. Je crois qu'elle a raison de vouloir parler d'abord du projet de pays et de dire que le mécanisme d'accès sera possiblement élaboré par (oui Québec).

Les Québécoises et Québécois de toute allégeance ont une sympathie pour cette dame qui, à force de dialogue et de détermination, a su faire aboutir une loi concernant les soins de fin de vie.

Elle se défend bien d'être un sauveur, mais elle a une aura auprès de la population, et cela, qu'elle le veuille ou pas.

Elle tend la main à tous les orphelins politiques, tous ces gens fragiles à des promesses d'élections. Elle nous dit avec conviction que nous pouvons faire de la politique propre sans bavure. Elle me redonne le goût du militantisme et je crois que je vais reprendre ma carte de membre du PQ pour pouvoir voter pour cette possible future première ministre.

Michel Houle
 Québec, le 11 mai 2016

LIBRE OPINION

Qu'est-ce que je n'ai pas compris ?

SUSIE NAVERT

Conseillère à la promotion et à la défense des droits, Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS)

Pourquoi est-ce que je sens un malaise quand la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) sort dans les médias ? Qu'est-ce qui me dérange ? Qu'est-ce qui ne tourne pas rond ?

C'est arrivé encore dernièrement, lors du dévoilement du rapport de recherche issu d'un contrat de service entre la FAE et l'UQAM, sous le titre « L'intégration scolaire telle que vécue par des enseignants dans des écoles du Québec ». J'ai donc pris le temps de lire le communiqué de la FAE, ses revendications et les 128 pages de ce rapport.

Je crois que ce qui m'indispose, c'est cette façon qu'a la FAE de mettre la responsabilité de tous les malheurs des profs sur le dos des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA). Que les profs soient débordés, à bout de souffle et épuisés, j'en conviens, et j'ai une réelle empathie pour eux et elles. Mais qu'on ne vienne pas me dire que l'intégration des élèves HDAA est allée trop loin, qu'ils sont trop nombreux et qu'ils dérangent ! Si c'est le

cas, prenons les moyens pour que ça aille mieux. Pas en les discriminant. En réglant les problématiques.

Les élèves HDAA représentent près de 20% des élèves. C'est un cinquième des élèves et leur nombre ne cesse d'augmenter. Ils font partie prenante de notre société. Arrêtons de faire comme si ce n'était pas le cas et prenons les moyens pour composer avec cette réalité ! Nos lois, nos chartes des droits et les conventions internationales auxquelles nous avons adhéré sont claires : on ne peut exclure ou discriminer un élève sur la base de sa différence.

Des jugements du Tribunal des droits de la personne et de la Cour d'appel du Québec sont aussi clairs : on doit privilégier la classe ordinaire et effectuer des évaluations qui tiennent compte des besoins et des capacités de l'élève et envisager toutes les mesures d'adaptation raisonnables possibles en classe ordinaire avant de penser à un autre type de classe. Et qu'on ne ramène pas l'excuse de les élèves plus doués en souffriront, plusieurs études démontrent le contraire ! Donc, il faut s'adapter à ceux que la loi nous confie et les accommoder. On peut lire, dans le rapport de l'UQAM, de nombreuses pistes de solu-

tions. Pourquoi ne pas s'y atteler ? Par exemple, on y mentionne qu'un des problèmes est le manque de préparation à l'intégration de l'élève. Soit ! Cessons donc d'esquiver cette préparation, qui a toujours été une condition essentielle de la réussite à l'intégration.

Aussi, cette étude illustre bien que la formation initiale des enseignants ainsi que la formation continue ne sont pas vraiment adaptées à l'approche inclusive et à cette nouvelle réalité que le cinquième des élèves a des besoins particuliers. Encore plus surprenant, les commentaires des profs démontrent que plusieurs ne comprennent pas l'essence même de la Politique de l'adaptation scolaire. Comment peuvent-ils la mettre en pratique ?

Le problème, ce ne sont pas les élèves HDAA. C'est ce qui aurait dû être fait et qui ne l'a pas été. En fait, il n'y a rien à inventer. Tout est là. Mettre la responsabilité sur le dos des élèves pour pouvoir les tasser est sans nul doute plus facile que de s'attaquer aux vrais problèmes. Il est là, mon malaise ! Trop d'élèves sont actuellement brimés par manque de services. C'est la société de demain qui en souffrira si on continue de refuser de regarder la réalité en face.

FORT MCMURRAY

Du totem pétrole au tabou du climat

ALAIN BRUNEL

Cofondateur et conseiller climat énergie de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

L'éditorial du *Devoir* du 6 mai, intitulé « *Solidaires de nos voisins* » et signé Jean-Robert Sansfaçon, est difficile à suivre malgré l'expression bienvenue de solidarité avec les sinistrés de Fort McMurray. Il avance que, « *même s'il est démontré qu'une des conséquences du réchauffement climatique est la prolongation des périodes de sécheresse propices à la propagation des feux de forêt, on ne peut expliquer la catastrophe en cours aussi simplement sans faire preuve d'un opportunisme de mauvais goût* ». Faut-il éviter d'évoquer les changements climatiques parce qu'il y aurait d'autres facteurs en cause dans la propagation du feu monstre de Fort McMurray, et ce, en dépit du fait que le Service canadien des forêts note une prolongation, depuis le début du XX^e siècle, de la saison des feux de forêt de 20 jours dans la région de Fort McMurray, et même si l'indice de sécheresse au début de mai dans la région est lui aussi en croissance constante depuis les dernières décennies? Cette posture curieuse ressemble presque à la formulation d'un tabou autour de l'enjeu du climat.

Il est vrai qu'attribuer un événement climatique ponctuel au réchauffement planétaire représente une imprudence scientifique. En l'occurrence ici, des cofacteurs liés à l'aménagement du territoire ont pu aggraver l'ampleur des dégâts. Mais la plus grande fréquence et la plus grande intensité des événements climatiques extrêmes sont des conséquences du réchauffement planétaire partout observées et anticipées accrues dans le futur.

Il faut souligner que nous vivons désormais dans une nouvelle ère climatique aux effets certainement inconnus du genre humain. Les concentrations de gaz à effet de serre (GES) n'ont jamais été aussi élevées depuis au moins trois millions d'années, époque de l'Australopithecus Lucy, chère à la paléontologie... Kevin Trenberth, du Centre national de recherche atmosphérique des États-Unis, le dit ainsi: « *Le réchauffement planétaire contribue à une augmentation d'événements météorologiques extrêmes parce que l'environnement dans lequel toutes les tempêtes se produisent a changé en raison de l'activité humaine.* »

400 000 bombes Hiroshima par jour

M. Sansfaçon reconnaît que les conditions climatiques exceptionnelles ont joué un rôle dans le désastre, mais il attribue ce fait à El Niño, « *ce phénomène maritime qui a peu à voir avec les hydrocarbures* ».

Les combustibles fossiles sont donc ici prestement écartés des facteurs ayant influencé le climat exceptionnel du printemps 2016. Il néglige par là les conséquences du réchauffement planétaire sur les océans. Selon le réputé climatologue James Hansen, la chaleur piégée sur la planète en raison des GES est actuellement équivalente à l'énergie dégage par l'explosion quotidienne de 400 000 bombes nucléaires du type Hiroshima, 365 jours sur 365...

Les océans absorbent 90% de cette chaleur, l'atmosphère n'en retenant que 1%. Entre 1971 et 2010, la température des océans s'est réchauffée d'un dixième de degré Celsius par décennie jusqu'à 75 m de profondeur, dit le dernier rapport des experts du climat du GIEC 2013-2014. Et ils se sont réchauffés de manière « *certaine* » jusqu'à 700 m de profondeur et « *probable* » jusqu'à 2000 m.

L'oscillation El Niño/La Niña dans le Pacifique tropical sud peut être comprise comme un processus naturel d'évacuation de la chaleur accumulée dans les océans, similaire à celui qui



CHRIS WATTIE AGENCE FRANCE-PRESSE

Un arbre à moitié rescapé et totalement esseulé dans un quartier de Fort McMurray, en Alberta

« Refuser de voir que les émissions de gaz à effet de serre transforment massivement les climats, les océans et les écosystèmes de la planète s'apparente à une forme d'aveuglement volontaire mortifère »

se déroule lors d'ouragans, selon le climatologue Hervé Le Treut. L'accumulation de chaleur dans les océans a des conséquences sur leurs cycles naturels.

La phase El Niño 2015-2016 est l'une des plus fortes des 50 dernières années et on observe une augmentation de sa fréquence depuis quelques décennies. Selon certains scénarios, la croissance des émissions de GES ferait doubler la fréquence des phases El Niño du cycle, celle qui typiquement assèche l'ouest du Canada.

Mais d'autres phénomènes participent aussi à cet assèchement: le *blob* du Pacifique nord-est, une surface de 1 million de km² plus chaude de 3 °C que le reste de l'océan, est apparu en 2013 au large de la Colombie-Britannique. L'importance de ce phénomène, distinct de celui d'El Niño et survenu avant lui, a surpris tous les spécialistes. C'est la première fois que l'eau du Pacifique du nord-est atteint une telle température pendant une aussi longue période. Le *blob* a eu des conséquences majeures

sur tout l'écosystème marin de la région et est l'une des causes de l'intensité de la sécheresse dans tout l'ouest du continent depuis 2013.

Déplorer les effets et chérir les causes

Refuser de voir que les émissions de gaz à effet de serre transforment massivement les climats, les océans et les écosystèmes de la planète s'apparente à une forme d'aveuglement volontaire mortifère. Un tabou certainement relié au totem pétrole, l'animal sacré et intouchable du clan albertain.

Totem devant lequel s'agenouillent aussi depuis toujours les élites économiques et politiques du Canada, comme beaucoup de ceux qui partagent une part de l'illusoire richesse venant du pétrole. La question du maintien des plans de croissance de la production du pétrole bitumineux mérite plus que jamais d'être posée dans les circonstances actuelles et après l'accord de Paris sur le climat. Bientôt, quand les glaciers auront fondu, l'eau va manquer dans cette région. Le ministre de la

sécurité publique, Ralph Goodale, peut bien prier pour que la pluie arrive, mais il faut désormais prendre acte du fait que, en matière de climat, l'*act of God* n'est plus uniquement celui de Dieu. Méditons à ce propos la maxime fulgurante de Bossuet: « *Dieu se rit des créatures qui déplorent les effets dont elles chérissent les causes.* »

Réplique de l'éditorialiste

Il n'est pas dans mon habitude de répondre à un texte, mais cette fois je dois le faire devant l'aveuglement idéologique de certains militants. Quiconque a lu les très nombreux éditoriaux de ce journal au sujet du réchauffement climatique sait que *Le Devoir* s'est toujours montré critique envers les projets de développement basés sur l'exploitation des hydrocarbures.

En revanche, ce journal a toujours été le premier à attirer l'attention sur le sort des victimes d'injustices ou de catastrophes. Le texte intitulé « *Solidaires de nos voisins* » avait ironiquement été précédé quelques semaines auparavant d'un autre éditorial dans lequel je rappelais aux élus albertains que le Québec n'avait pas à se montrer « *solidaire* » de leur ambition d'exporter du pétrole contre toute logique environnementale. Ce qui ne nous empêche pas, aujourd'hui, devant l'urgence, d'en appeler à la solidarité à l'endroit des milliers de sinistrés de Fort McMurray, et ce, quelle que soit l'origine de la catastrophe.

Jean-Robert Sansfaçon

Avis aux nostalgiques: le Québec et le Canada changent!

JEAN-MARC FOURNIER

Leader parlementaire du gouvernement, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne

L'auteur réagit notamment à l'article « *Le retour du mouton* » (*Le Devoir*, ce mardi 10 mai 2016) du chroniqueur Michel David.

Cher M. David, Le mouton ne reviendra pas. Le Québec a changé. La grande majorité des jeunes anglophones parlent français. Quatre-vingt-cinq pour cent des nouveaux arrivants

connaissent le français à l'arrivée ou l'apprennent. Avec le passage de la seconde génération dans nos écoles, tous convergeront vers notre langue commune, le français.

Cette transformation fondamentale, au Québec, se produit alors que les gestes d'accueil et d'acceptation du français se multiplient au Canada. On ne peut nier cette évolution favorable au français.

Nous sommes plusieurs à croire que l'identité québécoise permet une appartenance canadienne et qu'une résonance accrue de notre langue au Canada peut y contribuer. L'évolution du nombre de classes d'immersion, le désir d'augmenter le

nombre d'immigrants qui parlent français et l'offre active de services en français sont autant de signes concrets d'une meilleure acceptation du français dans le reste du pays.

Dans ce contexte de changement, les sondages répètent que 75% des Québécois, à divers degrés, déclarent ressentir une appartenance canadienne. Pour plusieurs, tout comme moi, nous sommes québécois, et c'est notre façon d'être canadiens.

Évidemment, si on ne veut rien savoir du Canada, c'est autre chose. On peut fermer les lumières, ne se souvenir que des grandes batailles et, à chaque geste portant atteinte au français, oublier le progrès

et tirer une conclusion de rejet total. La suite est connue: il suffit alors d'une phrase pour qualifier ceux et celles qui ne pensent pas comme eux de « *Canadiens français du temps des parades* » et de les faire passer pour de moins bons Québécois. Rien de tout cela ne sert valablement notre langue. Cela ne sert qu'à diviser. Au cours des 50 dernières années, il y a eu une transformation fondamentale du Québec et une évolution certaine du Canada.

Le Québec et le Canada changent. Nous avons assuré la présence du français au Québec. Les communautés francophones et acadiennes ont su faire de même à l'extérieur des frontières du Québec. De nombreux

anglophones, dont ces parents qui ne parlent pas français et qui inscrivent néanmoins leurs enfants en classes d'immersion française, portent le message de légitimité du français. Aujourd'hui, on peut souhaiter que, au Québec et au Canada, on choisisse d'être ensemble pour le français. Je rejette la division et ne veux rien savoir du retour du mouton. Je travaille à ce que nous soyons ensemble pour le français. Et je le fais comme Québécois à part entière.

Réponse du chroniqueur

Cher M. Fournier, Je connais le sentiment affectueux que vous éprouvez

pour le Canada, qui vous le rend d'ailleurs très mal. Votre patience dans la contemplation de ce fruit qui refuse obstinément de mûrir force l'admiration. J'ai toutefois du mal à concilier le jovialisme de votre diagnostic sur l'état de santé du français avec la baisse constante de la proportion de francophones dans toutes les provinces, y compris le Québec. Je suis heureux d'apprendre que vous avez noté « *la transformation fondamentale du Québec* » et « *l'évolution certaine du Canada* » au cours du dernier demi-siècle. Jusqu'à ce que je lise votre lettre, cela ne m'était pas apparu évident.

Michel David

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION: Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillier (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Michaël Monnier et Olivier Zuida (recherchistes photos); INFORMATION GÉNÉRALE: Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Orfall et Karl Rettino-Panzelli (reporters); INFORMATION POLITIQUE: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre); INFORMATION CULTURELLE: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre); INFORMATION ÉCONOMIQUE: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Éric Desrosiers (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); INFORMATION INTERNATIONALE: Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); SECTION ART DE VIVRE: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); Loïc Hamon (cahiers spéciaux); ÉQUIPE INTERNET: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillon, Justine Daneau, Florence Sara G., Ferraris et Coralie Mensa (assistants); CORRECTION: Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; SOUTIEN À LA RÉDACTION: Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis); DOCUMENTATION: Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ: Mélanie Simard (adjointe par intérim); Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire); PRODUCTION: Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaits; INFORMATIQUE: Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion et Kevin McKissock; ADMINISTRATION: Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Florentina Draghici et Xavier Pigeon (par intérim).

HANDICAPÉS

SUITE DE LA PAGE 1

plus critiques, comme le matin à l'arrivée, le soir au départ ou au moment de la récréation. Il y a des moments de pointe et d'autres moments où c'est plus calme. Mais je ne peux pas engager un préposé pour une demi-heure parce qu'il y a un rush.»

Floyd craint que la situation ne se détériore encore en raison des nouvelles coupes annoncées cette semaine. Chez les préposés, on perd l'équivalent de 3 postes à temps plein sur 18. La directrice de l'école affirme qu'elle va «[s]'assurer que les services soient maintenus tels qu'ils sont», mais elle convient que les files d'attente à la salle de bain pourraient être évitées si elle avait davantage de moyens. «C'est sûr que de bonifier le service, c'est toujours appréciable, ce sont les jeunes qui sont gagnants, mais dans mon contexte actuel, je ne peux pas. Je suis vraiment allé au mieux.»

Sorties scolaires

Faute d'argent, l'école a également dû se résoudre à annuler toutes les sorties scolaires cette année et à restreindre le nombre d'élèves qui peuvent participer au Défi sportif, une compétition de sports paralympiques. «Ce sont des choix très difficiles», soupire la directrice au bout du fil.

Aussi difficiles soient-ils, ces choix ont un impact sur la vie des jeunes, déplore Floyd, qui fait partie de la sélection de l'équipe canadienne de Power-chair football et qui fait du bénévolat pour une équipe de soccer pour enfants autistes. «Malheureusement, les coupes n'affectent pas seulement le personnel, mais aussi la confiance des jeunes et certainement le développement de leur autonomie. Je me souviens, quand j'étais plus jeune, les sorties scolaires étaient récurrentes et amusantes. Elles m'ont énormément appris à développer mon autonomie dans des endroits publics.»

La CSDM veut des explications

Dans sa lettre, Floyd interpelle directement la présidente de la Commission scolaire de Montréal, Catherine Harel Bourdon, de



Floyd Lapierre-Poupart, 19 ans, est lourdement handicapé. Il ne peut utiliser ni ses jambes ni ses bras et conduit son fauteuil électrique à l'aide d'une mentonnière.

« Les coupes n'affectent pas seulement le personnel, mais aussi la confiance des jeunes et certainement le développement de leur autonomie »

Floyd Lapierre-Poupart, école secondaire Joseph-Charbonneau

même que le ministre de l'éducation, Sébastien Proulx.

« Depuis l'âge de quatre ans, l'école primaire Victor-Doré et l'école Joseph-Charbonneau font partie de ma vie [...]. Si je vous écris aujourd'hui, c'est qu'en quinze ans, des coupes ont été faites dans ces établissements; quelques-unes mineures, d'autres majeures. Au nom des élèves, je souhaite exprimer mon inquiétude vis-à-vis des coupes annoncées [...]. Les coupes affectent réellement les élèves. Je souhaite qu'au final, cette lettre change votre avis face à ces restrictions budgétaires alarmantes. »

En entrevue au *Devoir*, Catherine Harel-Bourdon affirme avoir

lu avec beaucoup d'intérêt la lettre de Floyd Lapierre-Poupart. « Ça m'a touché [...] je n'aime pas l'idée que l'élève attende pour faire ses besoins. » Elle dit avoir déjà entamé des démarches auprès de la direction du service des écoles secondaires. « J'ai demandé un état de la situation et des solutions. »

Guerre de chiffres

Le conseil d'établissement de l'école Joseph-Charbonneau accuse la CSDM de ne pas lui verser toutes les sommes auxquelles ses élèves ont droit. Le groupe, composé notamment de parents et de membres du personnel de l'école, explique que chaque élève a un code, lié à son handi-

cap, et que le ministère verse une allocation à la commission scolaire pour répondre aux besoins de l'élève en fonction de ce code. Le conseil a additionné les sommes attribuées à chacun des 194 élèves de l'école pour l'année scolaire 2015-2016 et arrive à un total de 1,384 million. De ce montant, la CSDM ne lui en aurait remis que 888 000\$. « Où sont les 500 000\$ manquants? », demande la présidente, Brigitte Contant.

La CSDM rétorque que ces chiffres sont « erronés » et qu'il y a eu un « quiproquo sur la façon de calculer ». La CSDM affirme qu'il y a « plein d'enveloppes » et qu'au final, elle remet plus à l'école Joseph-Charbonneau que ce qu'elle reçoit du ministère de l'Éducation.

Au ministère, on précise qu'une enveloppe globale est remise à la CSDM pour l'ensemble des élèves handicapés du territoire — et non en fonction d'une seule école — et que c'est à la commission scolaire de décider comment elle répartit ces sommes en fonction de ses besoins.

Le Devoir

CANNES

SUITE DE LA PAGE 1

lui poser des questions sur les réfugiés, par exemple : « Money Monster révèle aussi l'effet désastreux de cette façon d'informer les citoyens. »

Ce film, projeté hors compétition mais événement du jour, est de Jodie Foster. Cette même Américaine foulait jadis les trottoirs de Cannes, à 13 ans bien sonnés, alors actrice nymphette dans le *Taxi Driver* de Scorsese qui allait remporter la Palme d'or en 1976. Sa mère lui avait offert le billet d'avion, face aux goussets vides de la production. À l'époque, le film avait choqué ici par sa violence. Scorsese et de Niro se terraient à l'hôtel de peur d'être avalés tout crus. La jeune actrice, seule de l'équipe à parler français, enchaînait avec aplomb les entrevues, sauvant l'honneur du film en quelque sorte, en amont de sa victoire.

Quarante ans déjà. La Toile exhibe des photos de l'ado mangeant une glace sur sa chaise longue devant les badauds agglutinés. Elle est toujours aussi menue, mais pas mal plus aguerrie. Le festival, Jodie Foster raconte l'avoir connu avant l'actuel Palais et la sécurité partie en peur. « C'était le début de ma carrière et un tournant dans ma vie. »

Contes de fées et de requins

La voici donc dans ses atours de cinéaste avec un film qui écorche à la fois les émissions d'info-spectacles et les requins de Wall Street.

Avec George Clooney et Julia Roberts à sa distribution, Jodie Foster fait d'autant plus sensation qu'elle entraîne à Cannes l'interprète de *Pretty Woman*, nouvelle venue sur une Croisette qui n'a d'eux cette fois que pour elle. Julia Roberts ouvre ses cinq sens au mistral qui souffle et aux crépitements des caméras. Y a-t-il jamais deux premières fois?

À qui lui demande si elle se sent menacée par toutes ces nouvelles mesures de sécurité mises en place, l'actrice s'avoue sans point de comparaison. « Comme je découvre les lieux... mais en sécurité, ça oui, et entourée de mes chers amis (George Clooney fut notamment son partenaire dans *Ocean's Eleven*). C'est si fou, si merveilleux, comme la concrétisation d'un rêve! »



ALBERTO PIZZOLI AGENCE FRANCE-PRESSE

Jodie Foster a fait un film grand public mais porteur. Elle livre une critique du système financier.

Plus tard, elle enlèvera ses délicats escarpins pour gravir les dernières marches du Palais pieds nus. Thierry Frémaux, le manitou de la Sélection officielle, lui remettra lui-même, tel le prince charmant à Cendrillon. La voici adoubée. Ah, les contes de fées!

Money Monster ne révolutionnera pas le septième art, mais son scénario est bien torché et son thème important. Appelons ça une sorte de *Network* (Sidney Lumet, 1976) du XXI^e siècle, montrant les fils de manipulation des puissants. Un gourou de la finance (Clooney) qui donne des conseils bidon de placements sur les ondes est pris en otage par un citoyen floué (Jack O'Connell). Julia Roberts campe son épouse et réalisatrice de l'émission, qui gère la crise en maîtresse femme devant des millions de téléspectateurs rivés devant l'écran.

Clooney, attifé de costumes ridicules, danse avec des « girls » au début de chaque épisode, mais admettra ne pas savoir danser. *Money Monster* mélange humour, suspense et incursions via Skype dans d'autres pays, l'Afrique du Sud entre autres, présentant divers tentacules de la mondialisation. « Ce que je préfère tisser, ce sont les relations entre les personnages », déclare la cinéaste Foster. De fait, les acteurs constatent qu'ils ne sont jamais si bien dirigés... que par une actrice.

George Clooney, dont le père fut animateur télé durant 45 ans, se sentait en pays de connaissance, mais déclare avoir vu les nouvelles technologies et l'info divertissement transformer ce secteur de fond en comble. Lui si célèbre adore incarner des têtes d'affiche (ainsi auprès des frères Coen dans *Ave César!*) qui se croient plus malins que les autres avant de se découvrir en fin de compte les moins allumés de tous. « Dans ma vie, j'espère me comporter mieux qu'eux, encore qu'on ne sait jamais... »

Un thriller consistant

Jodie Foster le concède : « Mon film est mainstream, une production de studio, une œuvre de genre, un thriller à stars. Mais il est également intelligent, rempli de sens, et demande au spectateur de fournir un effort de concentration. Nous sommes chanceux de pouvoir faire des films qui ne manipulent pas les gens. D'ailleurs, pourquoi devrait-on choisir entre une production mainstream et un film sophistiqué? Et si les deux concepts pouvaient cohabiter... Le système financier est devenu compliqué, rendu tel par ceux-là mêmes qui ont instauré des règles à leur avantage. La technologie a transformé nos modes de vie, en bien et en mal. C'est à nous de mesurer ses impacts sur la société américaine. Car nous sommes complices des abus du système, ayant laissé fleurir ces injustices en fermant les yeux tant qu'elles ne nous menaient pas à la catastrophe. Alors après... »

La cinéaste refuse le divertissement pour le divertissement. Secouer le prunier américain avec les outils d'Hollywood, et pourquoi pas, au juste?

Le Devoir

Notre journaliste est invitée à Cannes par le Festival.

HISTOIRE

SUITE DE LA PAGE 1

En septembre 2016, les écoles ne seront donc pas dans l'obligation d'adopter le nouveau programme d'histoire de 3^e secondaire. Mais elles pourront choisir de le faire ou de conserver l'ancien programme (celui de 2006), qui a fait l'objet de nombreuses critiques provenant tant des enseignants que des élèves.

Un programme mature

Le nouveau cours a été bien accueilli dans l'ensemble par les enseignants, dont plusieurs ont été consultés pour cette refonte, indique Raymond Bédard, le président de la Société des professeurs d'histoire du Québec (SPHQ). Il a notamment siégé au comité de validation et assure qu'une « certaine unanimité » s'est dégagée de la concertation entre les nombreux acteurs du milieu, y compris les anglophones. L'implantation du programme pour la 3^e secondaire, dont le matériel didactique est produit, devait à l'origine avoir lieu en 2015 et elle a déjà été retardée d'un an.

Les contenus pour la 4^e secondaire, pour la période allant de 1840 à aujourd'hui, sont également presque complètement rédigés. « C'est relativement mineur, ce qu'on souhaitait modifier, je comprends mal cette peur d'aller trop vite », a conclu M. Bédard dans une entrevue accordée au *Devoir*.

Lors de l'étude des crédits du ministère, le 19 avril dernier, Sébastien Proulx a abordé le sujet dans un échange avec son adjoint parlementaire, le député de D'Arcy-McGee, David Birnbaum. Il a indiqué qu'il souhaitait poursuivre « l'implantation du cours » sous forme de projets-pilotes, afin de « maintenir l'espace nécessaire pour avoir la rétroaction des enseignants, des parents, des gens qui s'intéressent à l'histoire et surtout des élèves ». Le ministre a précisé que « l'évaluation ministérielle à l'égard du cours a lieu en 4^e secondaire ».

Sébastien Proulx a signalé que des modifications ont été apportées au programme par le ministère, qui a rencontré certains groupes, notamment issus de la communauté anglophone. Le cabinet du ministre n'était pas en mesure, jeudi, d'en fournir des exemples.

L'accueil initial avait pourtant semblé enthousiaste du côté politique, assure le sociologue Jacques Beauchemin. Avec l'historienne Nadia Fahmy-Eid, il avait jeté les bases de la réforme dans un rapport déposé en 2014 et intitulé « *Le sens de l'histoire* ». Yves Bolduc, alors ministre de l'Éducation, lui avait affirmé à l'époque qu'il « adhérait totalement au rapport ».

« Notre intention n'a jamais été de faire une histoire nationaliste, mais de retrouver un fil d'intelligibilité au parcours historique québécois. [...] Le Québec peut se poser comme fait de culture particulière et toute société doit être capable de se nommer de manière décomplexée. La redécouverte de ce « nous » national ne suppose pas du tout la marginalisation d'autres groupes », a déclaré M. Beauchemin.

Lacunes

« C'est un très mauvais procès qu'on nous intente, c'est une fausse opposition », s'est défendu M. Beauchemin en prenant connaissance des critiques émises par le Québec Community Groups Network (QCGN). La présidente de cette association, Sylvia Martin-Laforge, a expliqué au *Devoir* qu'elle avait transmis au ministère les inquiétudes d'enseignants ayant « testé » le programme en milieu anglophone. « On a vu une version plutôt nationaliste dans sa vision des choses, qui ne mettait pas en valeur la contribution des communautés », affirme-t-elle. Les anglophones y seraient présentés principalement comme des conquérants, des patrons, des possédants. « Ce n'était pas un récit équilibré », résume M^{me} Martin-Laforge.

Michael Rice, enseignant à l'école secondaire Laval Junior Academy, se dit, quant à lui, extrêmement déçu de la perspective globale adoptée sur « des sujets sensibles », dont les Premières Nations. « Ils ont massacré plusieurs enjeux. Les Premières Nations y sont présentes, mais toujours dans le contexte du colonialisme, avec une perspective occidentale seulement. On nous dit : « Vous avez été colonisés, évangélisés, adoptés, vous avez oublié vos coutumes ». On réclamait déjà nos droits au XVIII^e siècle, mais il n'y en a aucune mention », affirme-t-il après avoir consulté le nouveau programme.

Lui-même originaire de Kahnawake et détenteur d'une majeure en études autochtones, il a enseigné durant une décennie à Kahnésatake, avant d'être transféré à Laval. Il a fait partie du comité qui avait élaboré le précédent cours d'histoire nationale en 2006. « A ma connaissance, il n'y a aucun membre des Premières Nations, ni aucun spécialiste autochtone qui a été invité dans le nouveau panel », affirme M. Rice.

Le Devoir

Rectificatif

Dans le texte de La Presse canadienne coiffé du titre « *Transat A.T. vend ses filiales européennes au géant TUI* », publié dans l'édition du 12 mai, un paragraphe a été changé dans une version ultérieure modifiée qui n'a pas été reprise. Ainsi, au lieu de : « *Même en se délestant de ses activités européennes, Transat A.T., qui exploite le transporteur Air Transat, continuera d'offrir aux voyageurs canadiens des forfaits ainsi que des vols à destination du continent européen* », il aurait fallu lire : « *continuera d'offrir aux voyageurs des forfaits ainsi que des vols en France ainsi qu'ailleurs en Europe* ». Nos excuses.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com